



FINANCEMENT INNOVANT DE L'ÉDUCATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



RAPPORT D'ÉTUDE

Février 2021



CONEPT/RDC

Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous

La question du financement de l'éducation en République Démocratique du Congo est au cœur de l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous (tes).

Table des matières

Remerciement.....	5
Résumé exécutif.....	6
Liste des abréviations.....	8
Liste des tableaux.....	9
Liste des figures.....	10
Introduction.....	11
.....	13
1. 1 Structure du financement de l'éducation en RDC.....	13
1.2 Financement interne.....	14
1.2.1 <i>Financement privé</i>	14
1.2.2 <i>Financement public</i>	16
1.3 Financement extérieur.....	21
1.3.1 <i>Evolution récente de l'aide à l'éducation</i>	21
1.3.2 <i>Sources de l'aide à l'éducation</i>	21
1.3.3 <i>Un engagement international faible pour un grand pays fragile</i>	23
Conclusion.....	24
.....	26
2.1 Optimisation des ressources internes.....	26
2.1.1 <i>Engagement politique</i>	26
2.1.2 <i>Lutte contre la corruption</i>	28
2.1.3 <i>Gain lié à la lutte contre l'évasion fiscale/fuite des capitaux.</i>	30
2.1.4 <i>Question d'efficience</i>	31
2.2 Des idées pour les financements innovants dans le secteur de l'éducation.....	32
2.1.1 <i>Revenus des ressources naturelles</i>	32
2.1.2 <i>Contribution de la diaspora congolaise</i>	35
2.1.2 <i>Leviers de solidarité</i>	38
2.3 Priorisation des options de financement.....	49

Conclusion	53
.....	55
3.1 Rôle de l'Etat.....	55
3.2. Rôle de la société civile.....	56
3.3. Gestion des financements innovants.....	57
Bibliographie	60



Remerciement

L'étude sur le financement innovant de l'éducation en République Démocratique du Congo est le fruit d'un effort collectif reposant sur de larges consultations et un défrichage documentaire crucial conduit par Monsieur Oasis KODILA. Il a été finalisé après des lectures croisées des collègues au niveau national et à travers les provinces du pays. Il n'aurait pas été possible de la réaliser sans l'appui de Africa Network Campaign On Education For All « ANCEFA » et de Open Society Initiative for Southern Africa « OSISA ». Elle constituera désormais le point d'entrée des décideurs, des organisations de la société civile et de tout autre acteur de l'éducation pour le plaidoyer en faveur du financement de l'éducation, un financement que l'on veut d'abord intérieur même si l'aide demeure encore indispensable.

Envers tous (tes) et au nom de la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous « CONEPT RDC », je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance.

Ce travail n'aurait pu être élaboré sans le concours précieux et généreux, le travail de révision et les conseils de mes collègues du Staff de la CONEPT RDC que je souhaite vivement féliciter. Leur dévouement au service de cette tâche fut indéfectible.

Jacques TSHIMBALANGA KASANJI mwana LEMBALEMBA
Coordonnateur National
CONEPT RDC
Février 2021, Kinshasa – RDC

Résumé exécutif

Les premières estimations officielles du coût de l'ODD4 faites à l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) établissent qu'il faut 2,9 milliards de USD l'an si l'on veut espérer réaliser l'ODD4. Le crédit alloué à l'éducation doit être multiplié par 3,12. Selon les simulations de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF) alignée aux ODD, il faut combler un gap annuel de 166,7 millions USD l'an. Le gap moyen de financement total étant de 2,3 milliards. Les chiffres semblent varier mais la conclusion demeure la même : au rythme actuel, l'Etat congolais n'est pas à même de financer l'éducation par rapport aux ambitions de l'ODD4.

Le présent document fait donc le point sur la structure actuelle du financement avec les différents problèmes qui lui sont associés. Aussi, il montre le potentiel des ressources additionnelles tant au niveau des financements traditionnels que dans les financements innovants. Les principales conclusions qui ressortent de ce Rapport sont :

1. Le système éducatif dans les pays en développement est souvent financé par plusieurs acteurs, notamment l'Etat, les partenaires au développement et les ménages. La RDC ne fait donc pas exception à cette logique qui prime depuis de longues années déjà. La contribution des ménages paraît être la source la plus importante du financement de l'éducation en RDC. Elle représente 73% des dépenses totales de l'éducation. L'Etat intervient en concurrence de 23,5% et les partenaires au développement n'apportent que 3,5%.
2. L'engagement politique pour le financement de l'Education demeure très faible. La RDC n'accorde que 2,06% de son PNB à l'éducation. A l'échelle de la SADC, les dépenses publiques d'éducation représentent 4,9% du PNB. Cependant, il sied de signaler que la RDC a connu récemment une croissance des dépenses consacrées à l'éducation.
3. Par ailleurs, la RDC semble investir très peu par élève par rapport à la plupart des pays africains au niveau primaire. Toutefois, au niveau secondaire, la RDC ne dépense pas moins que tous les autres pays.
4. L'aide reçue en RDC pour le compte de l'éducation s'est située à 127 millions USD en 2015. Entre 2010 et 2015, le taux de croissance de l'aide à l'éducation en volume a été de 101,8% et en proportion de l'aide totale, le taux s'est situé de 99,69%. Ces donations proviennent essentiellement de la Banque mondiale, des Etats-Unis et de la Belgique. A eux seuls, ils couvrent 76% de l'aide totale reçue par la RDC.
5. Il n'en demeure pas moins vrai que l'augmentation du volume de l'aide ne traduit pas un intérêt croissant pour un pays aussi fragile qu'est la RDC. En réalité, dans la sous-région SADC, la RDC est le pays qui reçoit moins d'aide pour l'éducation par personne en dépit du fait que sa fragilité est la plus prononcée avec des indicateurs de l'éducation inquiétants. Ceci rappelle le constat largement partagé maintenant : l'aide ne va pas

toujours là où on en a le plus besoin. Ceci vaut aussi bien en comparant la RDC aux autres pays africains qu'en comparant les provinces congolaises entre elles.

6. Au niveau interne, il existe des potentiels du financement supplémentaire énorme dans le secteur de l'éducation. En effet, si le gouvernement congolais faisait passer ses recettes fiscales à 25,4 % du PNB à 2015 et en affectait un cinquième à l'éducation, ce relèvement aurait conduit à un financement supplémentaire de l'ordre de 885 millions USD. Avec cette part, le pays comblerait facilement le gap tel que simulé dans la SSEF.
7. Les détournements et le gaspillage sont la cause d'un faible financement du secteur de l'éducation. Les ordres de grandeur sont considérables. Si le niveau de corruption est réduit de 1,3 sur une échelle de 0 à 5 (la pire de situation), la part de l'éducation sur le PIB va être multipliée par 3,1 et cette part sur les dépenses budgétaires sera multipliée par un coefficient de l'ordre de 1,7. Si le pays avait rapatrié la fuite des capitaux en 2017, le niveau de dépenses publiques consacrées à l'éducation sur le PIB aurait pu être à 9,4% au lieu de 2,4%.
8. Il existe également des sources additionnelles de recettes dans le cadre du financement innovant que le pays peut exploiter pour financer aussi bien l'éducation de manière particulière que tout le développement du pays. Elles proviennent des revenus des ressources naturelles, en passant par les micro-taxes sur les secteurs miniers ou le micro-prélèvement sur la téléphonie mobile, les recettes sportives, les billets d'avion, le litre d'essence, les importations, le tourisme, les primes d'assurance ou le crédit bancaire à l'éducation, etc. Elles peuvent aussi provenir des contributions de solidarité sur le tabac, des églises, de la diaspora (envoi des fonds, obligations diaspora, micro-taxe sur les transferts d'argent), des micro-donations ou encore du financement des organisations privées (philanthropie, responsabilité sociétale des entreprises). Des différentes options proposées les plus prioritaires sont : l'engagement politique, la lutte contre la corruption, la lutte contre l'évasion fiscale/fuite des capitaux, les mesures d'efficience, le revenus des ressources naturelles, l'envoi des fonds, la responsabilité sociétale des entreprises, le prélèvement sur la téléphonie mobile pour l'éducation, les recettes de football/sport, la contribution volontaire des églises, la micro-donation, la taxe sur les billets d'avion, la taxe sur le litre d'essence, la taxe sur les importations, le tourisme et hôtellerie, la taxe sur les primes d'assurance et la contribution de solidarité sur le tabac. Cependant, cet ordre de priorité peut légèrement changé une fois que ces options de financement sont pondérées de gains financiers qu'elles peuvent générer. Dans tous les cas, les simulations aboutissent à des ordres de grandeur pouvant largement couvrir le gap.

Liste des abréviations

APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Banque Centrale du Congo
CapED	Programme de Renforcement des Capacités pour l'Éducation
EU	Etats-Unis d'Amérique
FC	Francs congolais
FPEN	Fonds de Promotion de l'Éducation Nationale
INS	Institut National de Statistique
OCDD	Observatoire Congolais du Développement Durable
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PERI	<i>Political Economy Research Institute</i>
PGAI	Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PPA	Parité Pouvoir d'Achat
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être
RDC	République Démocratique du Congo
SADC	<i>Southern African Development Community</i> (Communauté de développement d'Afrique australe)
SSEF	Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation
UE	Union Européenne
UN	<i>United Nations</i> (Nations-Unies)
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i> (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
USA	<i>United State of America</i>
USD	<i>United States Dollar</i> (Dollar américain)
WDI	<i>World Development Indicators</i>

Liste des tableaux

N°/ordre du tableau	Désignation	Page
Tableau 2.1.	Potentiel total du financement supplémentaire	28
Tableau 2.2.	Gain potentiel résultant des ressources naturelles	35
Tableau 2.3.	Revenu résultant des microtaxes dans l'industrie pétrolière	36
Tableau 2.4.	Marché potentiel des emprunts obligataires de la diaspora en 2009	39
Tableau 2.5.	Prélèvement sur la téléphonie mobile pour l'éducation	41
Tableau 2.6.	Contribution des églises	44
Tableau 2.7.	Estimation prévisionnelle des fonds susceptibles d'être mobilisés	46
Tableau 2.8	Priorisation des options de financement	52
Tableau 2.9	Priorisation des options de financement basée sur la pondération	53

Liste des figures

N°/Ordre	Désignation	Page
Figure 1.1.	Intervenants dans le financement de l'éducation	14
Figure 1.2.	Dépenses des ménages en % des dépenses totales pour l'éducation	15
Figure 1.3.	Contribution des ménages aux dépenses d'éducation par niveau d'enseignement (RDC vs Afrique sub-saharienne)	26
Figure 1.4.	Allocation des ressources des ménages dans les niveaux d'éducation	17
Figure 1.5.	Dépenses publiques pour l'éducation en % des dépenses publiques totales en relation aux dépenses publiques totales en % du PIB	18
Figure 1.6.	PNB alloué au secteur de l'éducation (2015)	19
Figure 1.7.	Taux de croissance des dépenses publiques consacrées à l'éducation (en PPA)	19
Figure 1.8.	Dépenses courantes totales en éducation (en % des dépenses totales dans les institutions publiques)	18
Figure 1.9.	Dépenses courantes de l'éducation par niveau d'enseignement (en % des dépenses totales dans les institutions publiques)	21
Figure 1.10.	Dépenses publiques par élève en Afrique (% du PIB par habitant)	21
Figure 1.11.	Evolution de l'aide (en millions de USD)	22
Figure 1.12.	Répartition de l'aide par donateurs (2010-2015)	23
Figure 1.13.	Paysage des donateurs et la non-prévisibilité de l'aide	24
Figure 1.14.	APD pour l'éducation par habitant (2014)	24
Figure 1.15.	Aide et scolarisation au niveau provincial	25
Figure 2.1.	Simulation de l'effet de la réduction de la corruption sur les dépenses de l'éducation	30
Figure 2.2.	Relation entre la fuite des capitaux et l'éducation	31
Figure 2.3.	Effet du rapatriement de la fuite des capitaux sur les dépenses d'éducation	32
Figure 2.4.	Perspectives de transferts de fonds pour le XXI ^e siècle	37
Figure 2.5.	Evolution des recettes nouvelles à partir du sport	42
Figure 2.6.	Total des investissements d'impact en millions de USD	45
Figure 2.7.	Nombre de passagers du trafic aérien (en milliers de personnes)	47
Figure 2.8.	Evolution des recettes de taxe sur les importations	48
Figure 2.9.	Evolution des touristes et de fréquentation des hôtels	49

Introduction

En 2015, la République démocratique du Congo présente un bilan négatif par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ceci fut également la caractéristique de la plupart des pays. A la suite de cela, les Nations-Unies ont adopté un nouvel agenda, appelé Programme de Développement durable à l'horizon 2030, adossé sur 17 Objectifs. D'où les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Un des objectifs est celui relatif à l'éducation de qualité. La RDC a participé et adhéré au processus initié au niveau régional et mondial, ayant mené à la Déclaration d'Incheon (Mai 2015 - République de Corée) ainsi qu'à l'Agenda Education 2030 et le cadre d'action y relatif. Cet agenda pose les bases et fournit les orientations nécessaires à la mise en place de l'ODD4 – relatif à l'éducation – au niveau des pays ainsi qu'au niveau régional et mondial. Conformément aux engagements pris par les participants à la Conférence d'Incheon, chaque gouvernement doit assumer la responsabilité pour la réalisation de l'ODD4 au niveau national.

Au niveau régional, la RDC, étant membre de l'Union africaine, est également appelée à mettre en œuvre l'Agenda 2063 dont les aspirations accordent aux questions de l'éducation une part considérable. Avec les ODD, l'Agenda 2063 partage en ce qui concerne l'éducation une ambition qui va au-delà de tous les programmes ou plans passés. Ces ambitions portent tant sur la qualité que sur la quantité.

A propos, il est un fait : malgré son bilan relativement mitigé, la RDC a réalisé des progrès encourageants. En effet, à l'échéance des OMD, le taux net de scolarisation dans le primaire s'est situé à 78%, le taux brut était à 105%, le taux d'achèvement au primaire était à 82,10%, la parité dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur étaient respectivement de l'ordre de 0,98, 0,89 et 0,661¹ (QUIBB, 2016). En général, ces quelques indicateurs ne sont pas loin des valeurs-cibles fixées dans le cadre de la Déclaration du Millénaire (OMD).

Il n'en demeure pas moins vrai que ces gaps sont tributaires de beaucoup de facteurs dont le financement dans ce secteur. Avec les nouveaux programmes (Agenda 2030, Agenda 2063, etc.), ces questions se posent avec une grande acuité et se révèlent de facto être un défi considérable. Qu'on en juge : les premières estimations officielles du coût de l'ODD4 faites à l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) établissent qu'il faut 2,9 milliards USD l'an si l'on veut espérer réaliser l'ODD4. Le crédit alloué à l'éducation doit être multiplié par 3,12. Selon les simulations de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF) alignée aux ODD, il faut combler un gap annuel de 166,7 millions USD l'an. Le gap moyen de financement total étant de 2,3 milliards USD.

¹ La cible pour la parité est de 1.

Cependant, la RDC semble déterminée à présenter, cette fois-ci, à l'échéance de l'Agenda 2030 un meilleur bilan. C'est dans ce cadre d'ailleurs que le secteur de l'éducation congolais, accompagné par l'UNESCO, a conduit les travaux de l'alignement de sa stratégie sectorielle. Pour l'heure, à travers son Programme de Renforcement des Capacités pour l'Education (CapED), cette institution internationale s'emploie à développer les capacités nationales de la RDC pour un meilleur cadre de suivi de la progression des différents indicateurs de l'ODD4.

Au-delà de ces progrès, rien ne peut être véritablement envisagé si cette problématique de déficit de financement n'est pas traitée avec sérieux. L'objectif de ce rapport est de faire le point sur cette question. Premièrement, il est question de décrire le modèle de financement existant en RDC pour financer le secteur de l'éducation. Ensuite, ce rapport tente de considérer d'autres opportunités susceptibles d'appuyer le modèle existant. Il s'agit donc de déterminer de nouvelles sources ou ressources dans le cadre du financement innovant². Les idées sur le financement innovant développées dans ce document n'embrassent pas les idées supposées s'appliquer ou se décider au niveau supra-étatique du genre : obligations pour le développement issues de conversions de créances (Debt Conversion Development Bonds), loterie mondiale de développement, taxe sur les transactions financières internationales, Fonds des enseignants pour l'éducation pour tous, etc. Enfin, ce rapport débouche sur des recommandations afin d'améliorer le cadre de financement mais également le mode de gestion. Par ailleurs, l'analyse proposée a un fort ancrage sur la sous-région de la SADC.

Sur le plan technique, ce rapport manipule les données de nature diverse et des sources multiples. Il utilise autant les données primaires que les données secondaires administratives. Ces données proviennent autant des bases internationales que nationales. Au niveau national, ce rapport croise des données des administrations différentes ou des multiples services spécialisés. A partir de ces différentes données, les simulations, faites sur base de plusieurs outils (mathématique, économétrie, etc.), sont produites.

Fort de ces différents éléments, cette étude a l'ambition de servir de base de dialogue entre les différents acteurs. En cela, elle prétend intéresser autant les universitaires, les Ministres en charge de l'Education que les Ministères de Finance comme celui du Budget. La société civile comme les organisations privées sont également visées. Cette étude est utile pour les partenaires intervenants notamment dans le secteur de l'éducation.

Ce rapport comprend trois chapitres. Le premier présente le système actuel du financement du secteur de l'éducation en RDC. La seconde esquisse le potentiel de financement supplémentaire relatif à l'éducation, identifie les défis et propose des perspectives sur le financement innovant dans ce secteur. Enfin, le dernier chapitre formule les recommandations.

² La question d'un déficit de financement n'est pas une question nouvelle dans les pays en développement (Banque mondiale, 1986). Des options ont été avancées, mais pour la plupart il s'agissait de réformer d'abord le secteur éducatif.

Chapitre I.

Modèles de financement du secteur de l'éducation

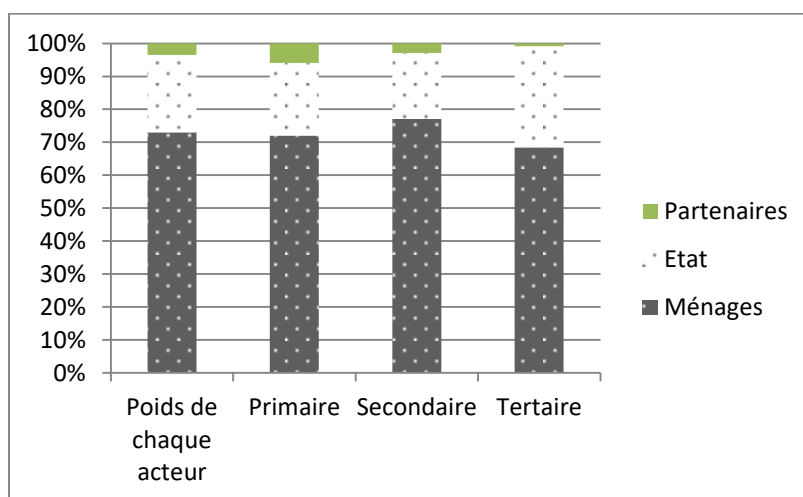
Ce chapitre est consacré à la description du modèle de financement congolais³. Il aborde les différentes sources de financement. L'analyse proposée établit, presque toujours, une comparaison entre la RDC et les autres pays de la SADC.

La première section présente d'abord la structure du financement de l'éducation, en indiquant le poids de chaque intervenant tant dans l'ensemble du secteur que dans les différents niveaux de scolarisation. La deuxième section s'intéresse au comportement du financement interne, à savoir celui des ménages et de l'Etat. La troisième section est réservée à l'acteur externe. La dernière section clôture ce chapitre.

1. 1 Structure du financement de l'éducation en RDC

Le système éducatif dans les pays en développement est souvent financé par plusieurs acteurs, notamment les ménages, l'Etat et les partenaires au développement. La RDC ne fait donc pas exception à cette logique qui prime depuis de longues années déjà. La figure 1.1 permet de préciser le rôle de ces différents acteurs.

Figure 1.1. Intervenants dans le financement de l'éducation



Source : A partir des données de la Banque mondiale (2015)

³ Le lecteur lira avec intérêt Banque mondiale (2005, 2015) pour une description exhaustive de l'état actuel du financement de l'éducation en RDC. Ce chapitre revient sur certains éléments de ces documents, tout en ajoutant d'autres. Les questions sur le financement des enseignants ou le coût unitaire ne sont pas abordées dans ce rapport.

La contribution des ménages paraît être la source la plus importante du financement de l'éducation en RDC. Elle représente 73% des dépenses totales de l'éducation. L'Etat intervient en concurrence de 23,5% et les partenaires au développement n'apportent que 3,5%.

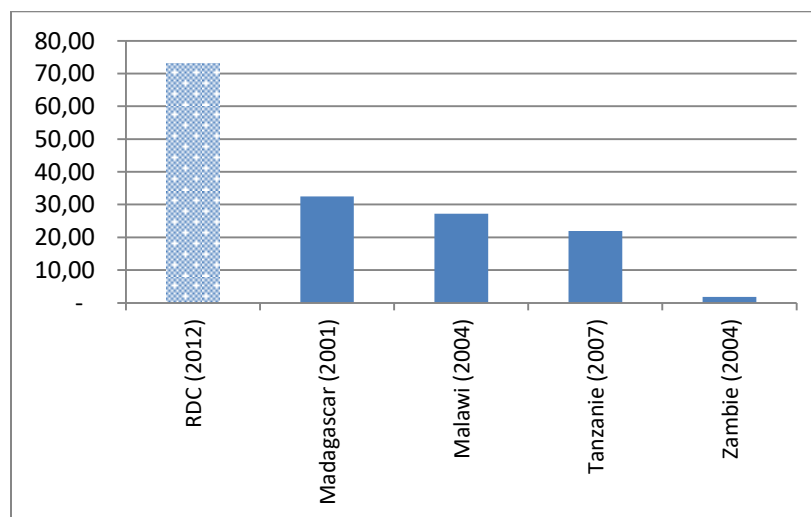
Cette configuration transparait également lorsque l'on considère globalement les différents niveaux de l'enseignement. L'apport des privés est de 72% dans le primaire, l'Etat apporte 22% et les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont contribué à hauteur de 6%. Dans l'enseignement secondaire, les contributions se présentent comme suit : 77% pour les ménages, 20 pour le gouvernement et 3% pour les partenaires. C'est au niveau universitaire que l'Etat fournit davantage d'efforts avec une contribution de 31%. Les privés continuent à porter le poids de l'éducation congolaise avec 69%. Les partenaires ne sont vraiment pas trop présentes avec leur 0,9%.

1.2 Financement interne

1.2.1 Financement privé

Jusqu'à présent, les dépenses des ménages étaient saisies en proportion. Le graphique 1.2⁴ indique le poids réel de la contribution des ménages par rapport aux dépenses totales pour l'éducation. En comparaison avec les pays de la SADC, il est évident que l'éducation semble coûter plus chère aux ménages congolais que ceux des autres pays de la SADC.

Figure 1.2. Dépenses des ménages en % des dépenses totales pour l'éducation

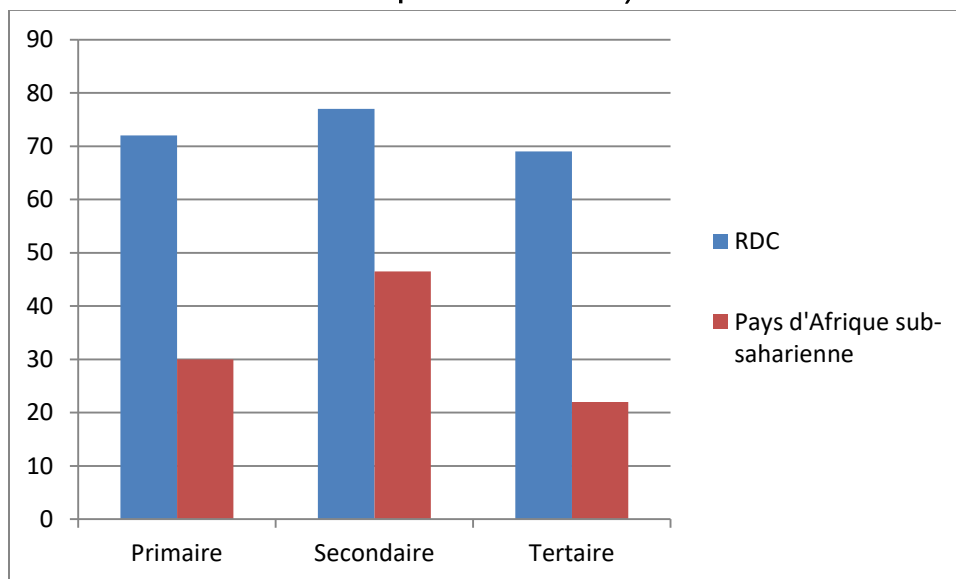


Source : A partir des données de la Banque mondiale (2015) et Unesco (2011)

⁴ La faiblesse de ce graphique est le manque d'année de référence unique. Ceci s'explique par la non disponibilité d'une telle série d'autant plus que ces chiffres proviennent des enquêtes conduites d'un pays à un autre à des années différentes. Dans ce graphique, l'effort a été réalisé pour utiliser les données les plus récentes pour les pays considérés.

Les niveaux de l'enseignement affectent le coefficient budgétaire des dépenses d'éducation des ménages. Quel que soit le niveau d'étude considéré, les ménages congolais dépensent davantage que la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (Fig. 1.3). Et les écarts sont considérables quel que soit le niveau considéré. En définitive, la contribution des ménages congolais semble être très supérieure aux autres pays africains⁵.

Figure 1.3. Contribution des ménages aux dépenses d'éducation par niveau d'enseignement (RDC vs Afrique sub-saharienne)

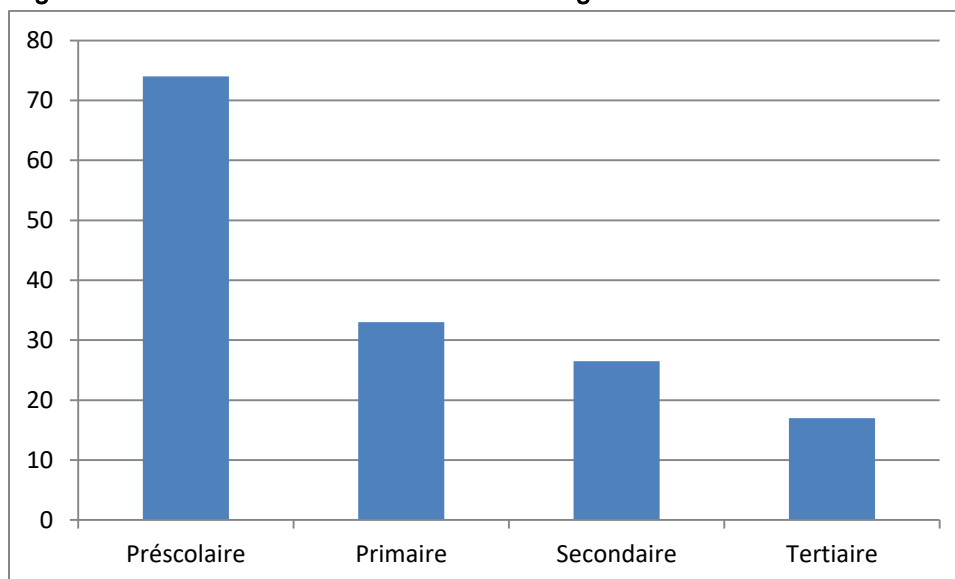


Source : A partir des données de la Banque mondiale (2015) et Unesco (2011)

La répartition des dépenses des ménages entre les institutions privées et les institutions publiques est une autre indication sur l'état du système éducatif ou plutôt spécifiquement le coût. Dans le cas de la RDC, les ménages congolais orientent suffisamment des ressources d'abord dans le niveau préscolaire (74%), ensuite le primaire (33%), le secondaire (26,5%) et, enfin, le tertiaire (17%). La prépondérance dans l'allocation des ressources dans le préscolaire suggère la quasi-inexistence des écoles publiques. Quant au niveau tertiaire, les dépenses des ménages sont faibles. Ceci traduit par le fait que les universités publiques bénéficient encore d'une certaine crédibilité auprès des ménages. De ce fait, aller ailleurs frise la facilité et le non sérieux. En dépit de la multiplication des écoles privées, le montant relativement moins important dans le secondaire comme dans le primaire pourrait indiquer le faible niveau des revenus des ménages qui substituent le privé au public étant donné le coût.

⁵ Les pays africains considérés sont Sierra Leone, Malawi, Niger, Burkina Faso, Tchad, Bénin, Madagascar, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tanzanie, Nigéria, Mali, Zambie, Rwanda, Gabon et Congo.

Figure 1.4. Allocation des ressources des ménages dans les niveaux d'éducation



Source : A partir des données de la Banque mondiale (2015)

Les frais scolaires sont considérés comme un obstacle important à la scolarisation. 64% des ménages estiment que les frais scolaires constituent une contrainte. Dans le premier quintile, pour 68% des ménages, ceci est un problème. "Les ménages du quintile le plus pauvre consacrent à l'éducation plus de six fois plus de leurs dépenses de consommation par habitant, comparé aux ménages issus du quintile le plus riche. En moyenne, en RDC, les dépenses des ménages par habitant en matière d'éducation sont supérieures à celles de l'État par habitant à tous les niveaux d'enseignement, et la part est très élevée pour le quintile le plus pauvre à tous les niveaux d'enseignement. Par exemple, au niveau de l'enseignement primaire, le quintile le plus pauvre y consacre 42 pourcent de ses dépenses de consommation par habitant, tandis que cette part n'est que de 6 pourcent pour le quintile le plus riche." (Banque mondiale, 2015, p. 72).

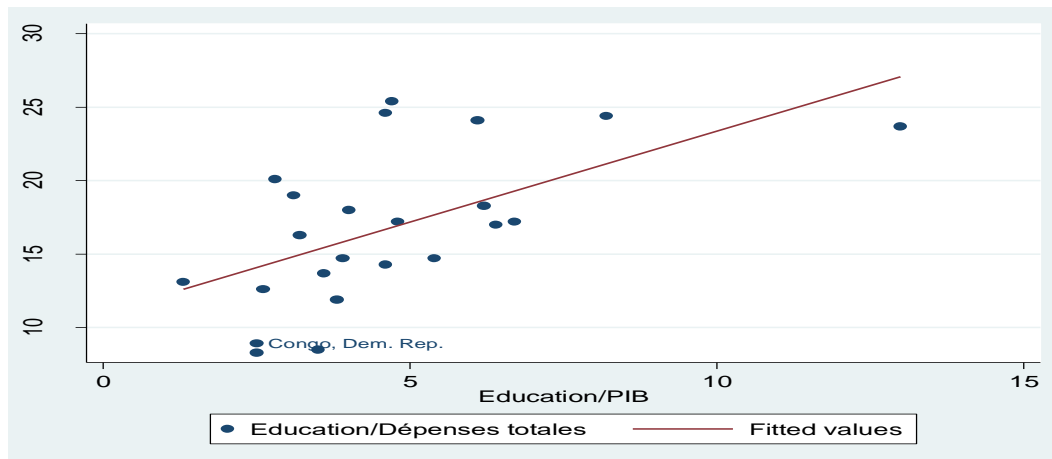
1.2.2 Financement public

Traditionnellement, il est dévolu à l'Etat la charge de financer l'éducation, car il est souvent considéré comme un bien public, qui devrait fondamentalement ne pas faire objet de la marchandisation étant donné ses externalités sociales, principalement. Dans les faits, l'engagement gouvernemental n'est pas toujours aussi total.

Pour appréhender l'engagement gouvernemental, les questions de combien et de disponibilité pour le développement de l'éducation arrivent en première position. Plus concrètement, il s'agit des dépenses publiques d'éducation en pourcentage de la totalité des dépenses gouvernementales et en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB). Ainsi, avec ces indicateurs, l'on peut apprécier le niveau de priorité accordé à l'éducation mais la disponibilité

des ressources pour l'éducation. Le graphique 5 illustre qu'en Afrique, notamment dans la zone SADC, malgré la diversité des situations, il est clair que les pays qui disposent davantage des ressources sont ceux qui semblent allouer plus de ressources à l'éducation. L'ajustement du graphique 1.5 explique à 34% la variation de cette relation. Sur l'axe des ordonnées, il y a les dépenses liées à l'éducation sur les dépenses totales, alors que sur l'axe des abscisses, il y a la part de l'éducation sur le PIB.

Figure 1.5. Dépenses publiques pour l'éducation en % des dépenses publiques totales en relation aux dépenses publiques totales en % du PIB

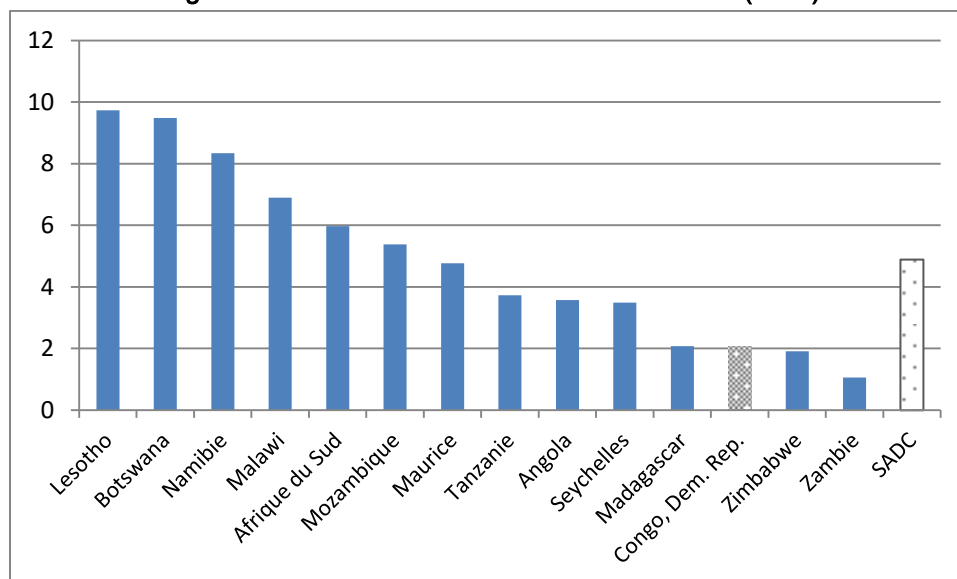


Source : A partir des données de WDI

La RDC semble dépenser plus pour l'éducation que les deux pays dont les points de nuage sont avoisinants alors que leur part de l'éducation sur le PIB semble important que la RDC. Ceci est visible aussi pour d'autres pays tels que reflétés dans leurs points. Cette différence s'explique aussi principalement par la capacité étatique à mobiliser les recettes.

Par ailleurs, à l'échelle de la SADC, les dépenses publiques d'éducation représentent 4,9% du PNB (Fig. 1.6). Mais les disparités restent un élément considérable. En effet, le Lesotho consacre près de 10% du PNB à l'éducation, alors que la Zambie ne lui accorde que 1,06%. Quant à la RDC, l'éducation reçoit 2,06% du PNB du pays. Un trait important doit être signalé : la disparité constatée est biaisée naturellement par le volume de PNB de chaque pays. En effet, le ratio peut être faible, témoignant d'un faible engagement mais cela ne se traduit pas forcément en manière absolue par un montant faible dans une perspective comparatiste.

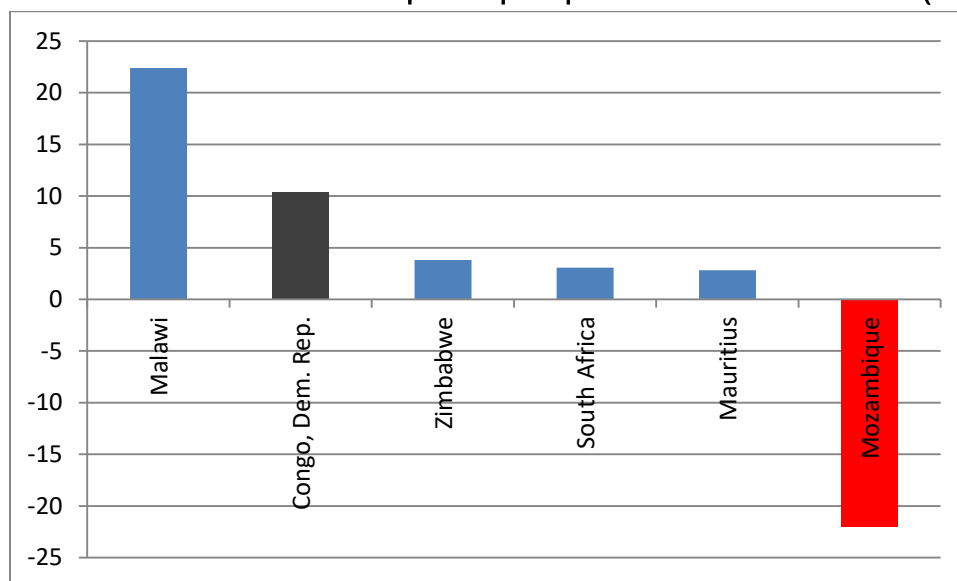
Figure 1.6. PNB alloué au secteur de l'éducation (2015)



Source : A partir de WDI

Si cette figure ne traduit que la photographie d'un instant, il est important d'en évaluer l'évolution dans le temps. Le graphique 1.7 présente le taux annuel des dépenses publiques consacrées à l'éducation (en PPA) sur base des deux dernières observations de la série au courant de la période 2010-2015. Les dépenses publiques ajustées en PPA ont connu une croissance de manière générale pour tous les pays remplissant les critères de sélection, à l'exception de la Mozambique. La RDC a connu récemment une énorme croissance. De Herdt et al. (2015) ont même parlé de l'amorce d'un rattrapage budgétaire.

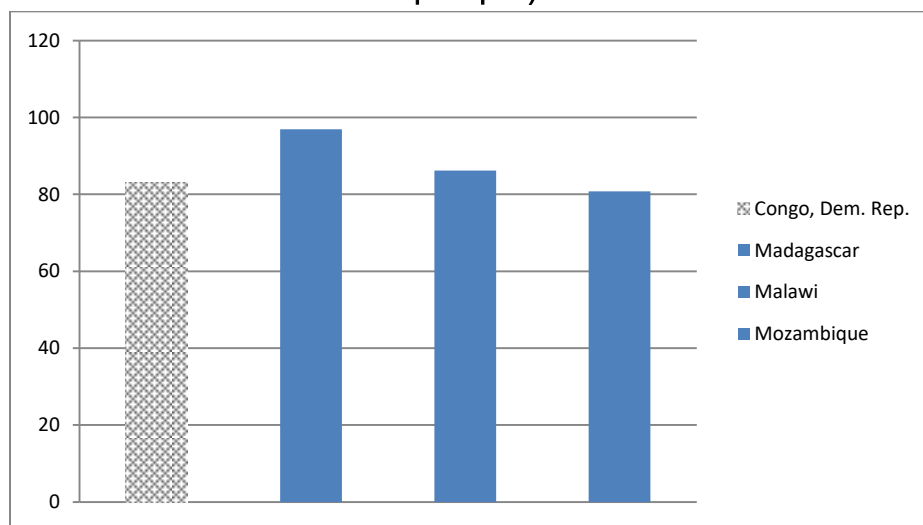
Figure 1.7. Taux de croissance des dépenses publiques consacrées à l'éducation (en PPA)



Source : A partir des données de ISU de l'Unesco

La disponibilité des ressources est étroitement liée à la question de l'affectation par niveau d'enseignement, mais aussi de la nature des dépenses. Naturellement, l'allocation va d'abord dans les institutions publiques. A ce sujet, la situation de la RDC n'est pas très différente de celle prévalant dans les autres pays de la SADC (Fig. 1.8). Les dépenses courantes totales en éducation rapportées aux dépenses totales dans les institutions publiques (en %) se situent en moyenne à 80%.

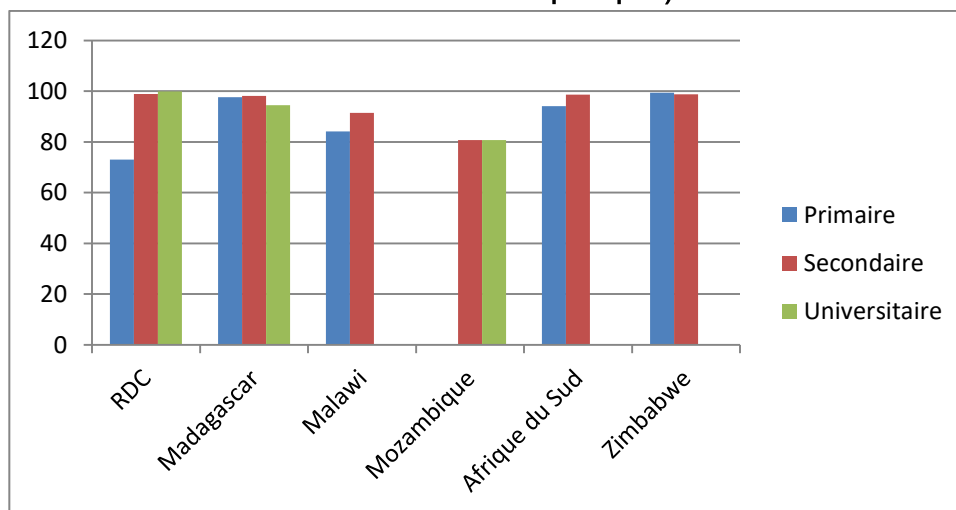
Figure 1.8. Dépenses courantes totales en éducation (en % des dépenses totales dans les institutions publiques)



Source : Auteurs, à partir de WDI

Le graphique 1.9 montre l'affectation des dépenses courantes de l'éducation par niveau d'enseignement. Le volume de financement semble être légèrement différent d'un pays à un autre. Cependant, la RDC présente une caractéristique spécifique. Le niveau primaire des dépenses courantes est remarquablement très faible autant par rapport aux autres niveaux d'enseignement que pour les autres pays de la SADC considérés.

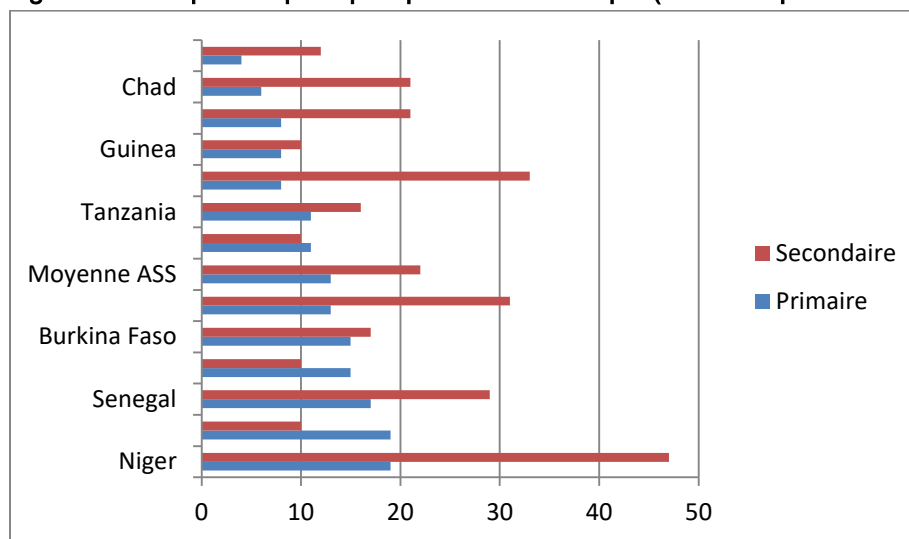
Figure 1.9. Dépenses courantes de l'éducation par niveau d'enseignement (en % des dépenses totales dans les institutions publiques)



Source : Auteurs, à partir de WDI

Les dépenses publiques par élève fournissent également une information importante. En ordre croissant, la RDC investit très peu par élève par rapport à tous les pays. Cette conclusion vaut même quand la RDC est comparée aussi bien à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne qu'à la Tanzanie, pays de la SADC aligné. On constate aussi que les dépenses ne sont pas de taille uniforme entre les différents niveaux. Le niveau secondaire semble plus coûteux en règle générale, hormis pour la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et la République du Congo. Par ailleurs, la RDC ne dépense pas moins que tous les autres pays au niveau secondaire. Il sied de signaler que les ratios des dépenses rapportés sur ce graphique concernent les données les plus récentes disponibles.

Figure 1.10. Dépenses publiques par élève en Afrique (% du PIB par habitant)



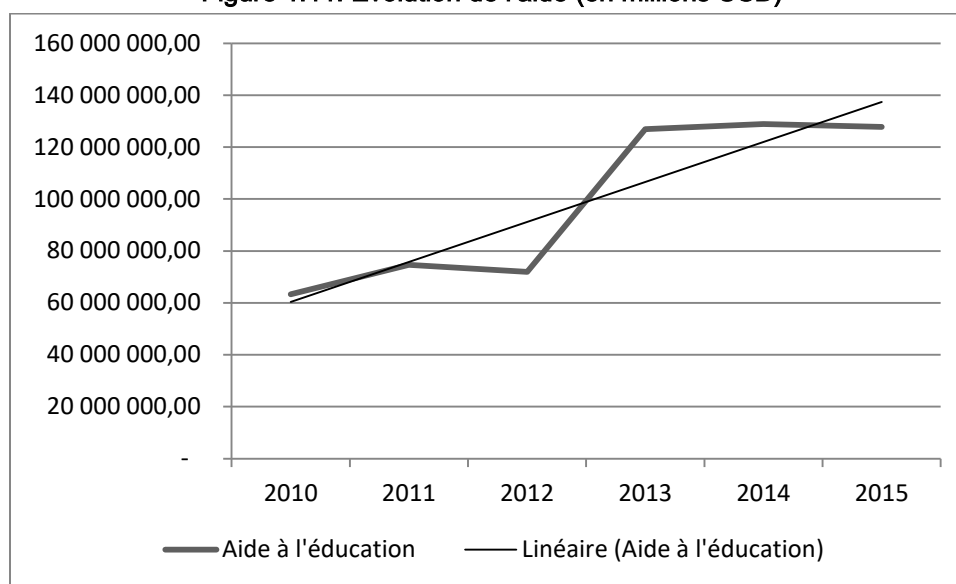
Source : A partir de Banque mondiale (2015)

1.3 Financement extérieur

1.3.1 Evolution récente de l'aide à l'éducation

L'aide reçue en RDC pour le compte de l'éducation s'est élevée à 127 millions USD en 2015. Le pays a connu une évolution exponentielle comme illustré dans le graphique ci-après. Entre 2010 et 2015, le taux de croissance de l'aide à l'éducation en volume a été de 101,8% et, en proportion de l'aide totale, le taux s'est situé à 99,69%. Enorme ! La tendance de cette évolution est positive, en dépit d'un léger recul en 2012. Ce qui contraste avec la situation mondiale. En effet, le total de l'aide à l'éducation a baissé de 7 % entre 2010 et 2011 et de 9% spécifiquement pour les pays les plus pauvres. L'effet de cette contraction s'est véritablement manifesté avec un retard en RDC.

Figure 1.11. Evolution de l'aide (en millions USD)

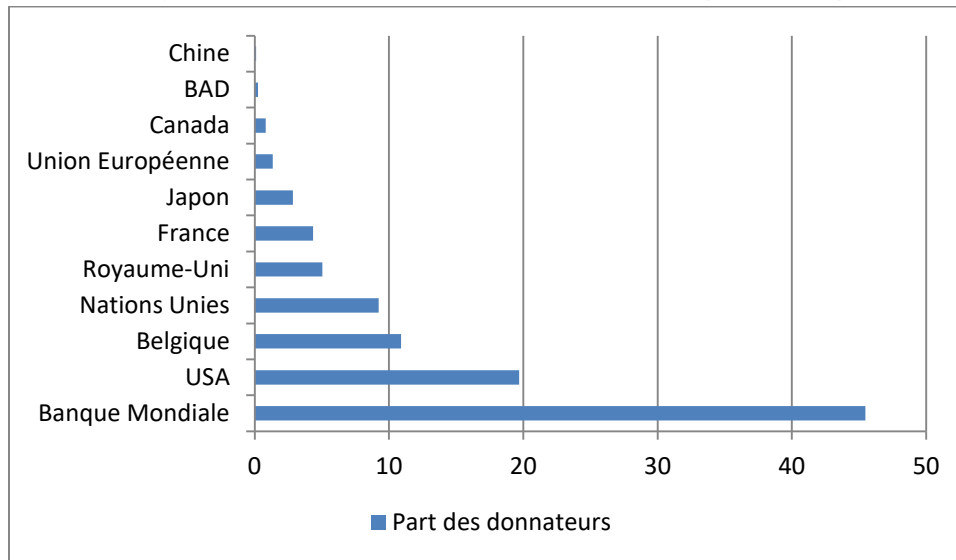


Source : A partir des données de la PGAI

1.3.2 Sources de l'aide à l'éducation

Les donations pour l'éducation proviennent essentiellement de la Banque mondiale, des Etats-Unis et de la Belgique. A eux seuls, ils couvrent 76% de l'aide totale reçue par la RDC. Cette forte concentration cache une forte diversité/multiplicité des partenaires qui interviennent dans ce secteur. Le graphique 1.12 suivant est plus éloquent quant à ce. Il sied de signaler que les données ne sont pas suffisamment désagrégées pour permettre de déterminer la priorité de chaque bailleur selon le niveau de l'éducation.

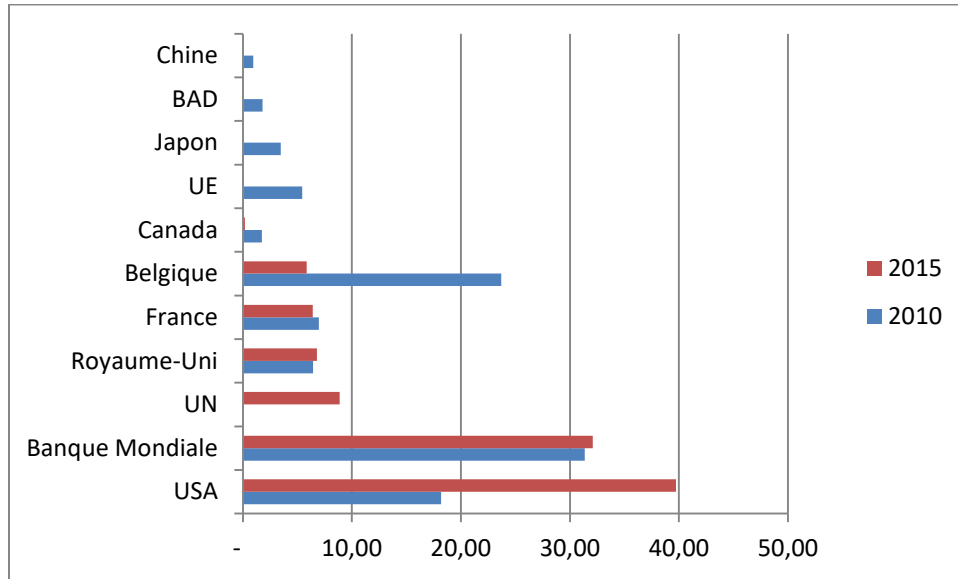
Figure 1.12. Répartition de l'aide par donateurs (2010-2015)



Source : A partir des données de la PGAI

Comme c'est souvent le cas avec la moyenne, il y a toujours des disparités qui ne sont pas lisibles. Ainsi, il n'est pas évident de lire par exemple le caractère prévisible ou non-prévisible des financements provenant des partenaires de la RDC. Le graphique 1.13 illustre clairement le caractère non prévisible des engagements internationaux mais aussi le changement de configuration dans le chef des donateurs. En effet, hormis la Banque mondiale, la France et le Royaume-Uni, il paraît évident que le reste de partenaires multilatéraux comme bilatéraux n'ont pas été prévisibles. L'on constate aussi par ailleurs un changement de configuration qui semble se dessiner. Les USA qui étaient en 3^{ème} position en 2010 occupent en 2015 la première position, avec un accroissement immense de son apport. La Banque mondiale, leader en 2010, est devenue 2^{ème} en 2015, sans changement considérable de sa contribution. La Belgique qui était en 2^{ème} position a réduit significativement, en 2015, sa contribution : de l'ordre de 75%. Les Nations-Unies ont fait leur apparition (alors qu'en 2010 elles étaient absentes). Des partenaires comme le Japon, la BAD ou la Chine ont été absents en 2015.

Figure 1.13. Paysage des donateurs et la non-prévisibilité de l'aide

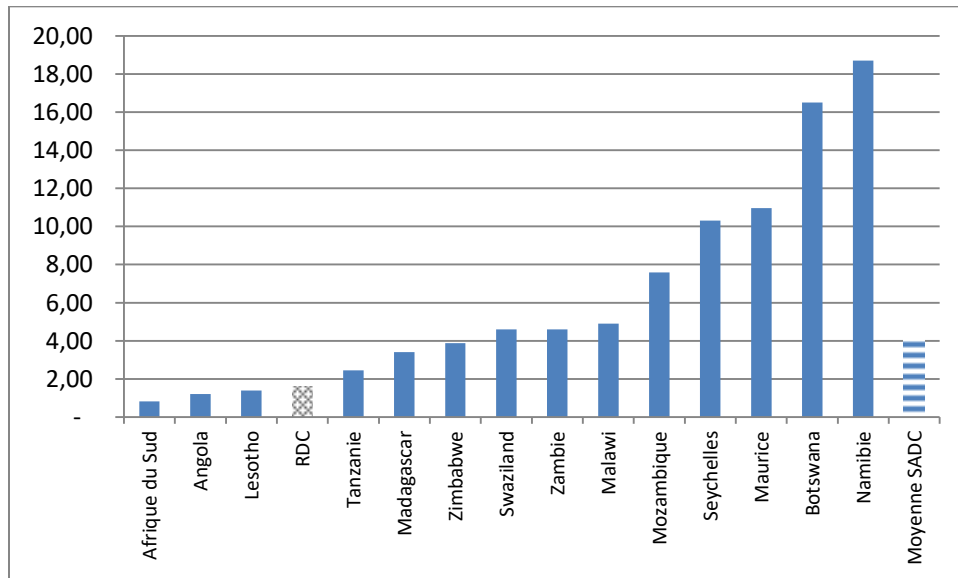


Source : A partir des données de la PGAI

1.3.3 Un engagement international faible pour un grand pays fragile

Si, sur le graphique 1.11, l'aide était en évolution spectaculaire, il n'en demeure pas moins vrai que ceci ne traduit pas forcément un intérêt croissant pour un pays aussi fragile qu'est la RDC. Une manière de saisir ce constat est de considérer la tendance des flux d'APD pour l'éducation par habitant.

Figure 1.14. APD pour l'éducation par habitant (2014)

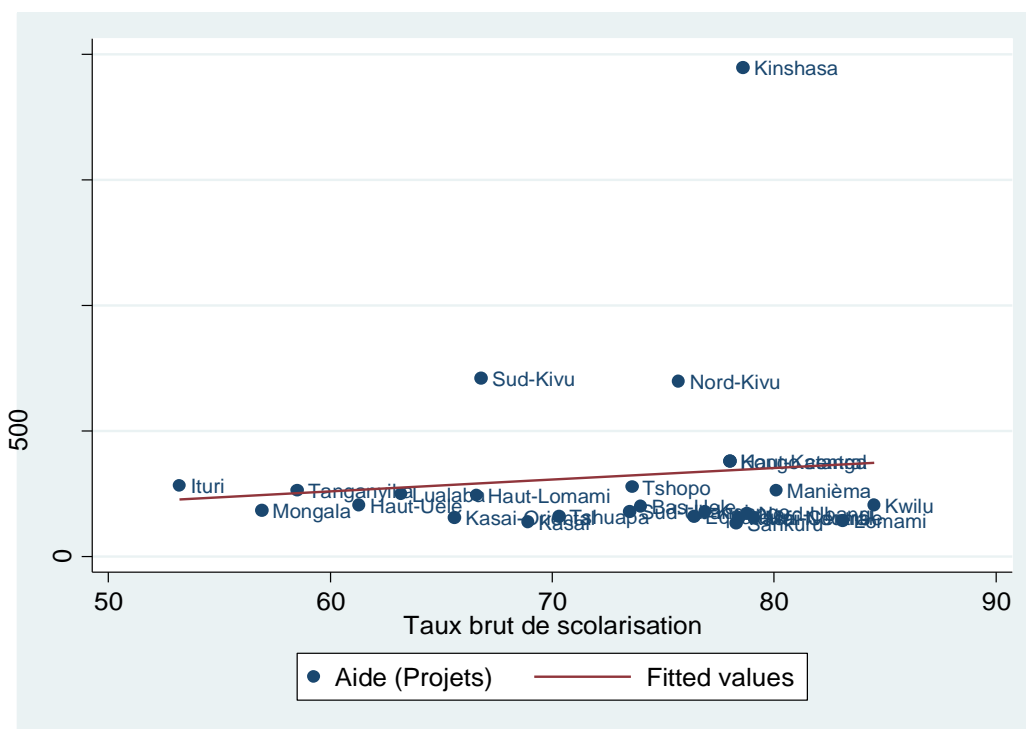


Source : A partir des données de l'UNESCO et Nations-Unies

La RDC apparaît à la 4^{ème} position en ordre décroissant avec un APD pour l'éducation par habitant de l'ordre de 1,62 USD. La moyenne de la SADC est de 4,18 USD. En réalité, dans cette sous-région, la RDC est le pays qui reçoit moins d'aide pour l'éducation par personne en dépit du fait que sa fragilité soit la plus prononcée avec des indicateurs de l'éducation les plus inquiétants. Qui plus est, ceci rappelle le constat largement partagé maintenant : l'aide ne va pas toujours là où on en a le plus besoin.

A l'intérieur de la RDC (au niveau provincial), ce constat semble également se vérifier au regard du graphique 1.15. L'aplatissement de l'ajustement semble confirmer que l'aide en termes de projets⁶ ne va pas là où le taux brut de scolarisation est faible.

Figure 1.15. Aide et scolarisation au niveau provincial



Source : Auteur

Conclusion

Ce chapitre a tenté de fournir les réponses sur la structure du financement et d'affectation des ressources dans le secteur de l'éducation congolaise. Les analyses montrent que l'engagement public demeure très faible pour le financement de l'éducation, malgré une certaine croissance récente des dépenses d'éducation. Ce faible engagement a été comblé par les ménages. Ce qui pèse naturellement sur leur budget, étant donné le faible niveau de revenus qui caractérise la plupart

⁶ L'indisponibilité des données officielles et directes sur l'aide allant directement à l'éducation par province nous contraint à ne recourir qu'à cette mesure. Cette dernière est la seule disponible au niveau provincial.

d'entre-eux. En outre, l'apport des partenaires dans ce secteur a connu une croissance. Il reste cependant très faible au regard de la taille et de la fragilité du pays. De plus, le paysage de ces acteurs extérieurs est fortement concentré.

Au demeurant, il paraît clair, en somme, que la situation de la RDC n'est véritablement pas comparable, en tout point de vue, à la situation moyenne de la SADC.

Chapitre II.

Optimisation de ressources et pistes de financements innovants

La question de financement abordé jusqu'à présent a montré le contour général du modèle congolais de financement de l'éducation. Cependant, comme indiqué dans l'introduction, il y a un écart ou gap important à combler si le pays aspire à atteindre les objectifs ambitieux des ODD, particulièrement celui de l'ODD4. Ce chapitre évoque, à juste titre, les pistes pour combler ledit gap.

Au niveau de la première section, il est question de montrer que le financement actuel est sous-estimé. La deuxième section s'intéresse au financement innovant. Enfin, une conclusion est tirée.

2.1 Optimisation des ressources internes

2.1.1 Engagement politique

Ces dernières années, la croissance économique de la RDC a été importante pour dégager suffisamment des ressources au secteur de l'éducation. Le tableau ci-après présente une simulation en partant de l'hypothèse selon laquelle si la RDC notamment, accroît modestement son effort dans la mobilisation fiscale en dépensant au moins 20% de son budget à l'éducation et en faisant passer ses dépenses d'éducation à 6% de son PNB.

La RDC a réussi à mobiliser en recettes fiscales l'équivalent de 23,6 de son PNB, légèrement en deçà de la moyenne des pays de la SADC pour lesquels il y a les simulations. Cependant, la différence demeure fondamentale pour la part allouée à l'éducation dans le cadre des dépenses. En effet, pour des recettes fiscales quasi-identiques, la RDC n'a consacré que 9% de ces ressources à l'éducation. Alors que la SADC a consacré près du double de la part de la RDC.

Si le gouvernement congolais faisait passer ses recettes fiscales à 25,4 % du PNB en 2015 et en affectait un cinquième à l'éducation, ce relèvement aurait conduit à un financement supplémentaire de l'ordre de 885 millions de dollars EU. Avec cette augmentation, le pays comblerait facilement le gap tel que simulé dans la SSEF. Par ailleurs, les dépenses par enfant en âge d'être scolarisé dans le primaire pourraient passer de 18 dollars EU à 59 dollars EU.

Tableau 2.1. Potentiel total du financement supplémentaire

	Situation de 2011			Situation potentielle (en 2015)			Coût unitaire (2015)		
	Education/ PNB %	Education/Dép. pub. totales %	Impôts/ PNB %	Education/ PNB %	Impôts/ PNB %	Financement supplémentaire potentiel total en 2015 millions \$ EU	Dép. par enfant scolarisé dans le primaire \$ EU	Dép. par enfant scolarisé dans le primaire (mobilisation fiscale et priorité à l'éducation) \$ EU	
Angola	3,5	8,5	41,9	8,2	43,7	6 819	588		1534
Botswana									
Lesotho	13	23,7	60,1	13,3	61,9	11	340		492
Malawi	5,4	14,7	21,6	7,7	23,4	106	30		58
Mozambique	6,4	17	17,7	7,9	19,7	274	103		137
Namibie	8,3	22,4	24,4	8,7	26,2	50	1 093		1406
Swaziland									
Tanzanie	6,2	18,3	14,9	7,2	17,9	383	84		109 27
Zambie	1,3	13,1	15	3,5	17	622	155		271
Zimbabwe	2,5	8,3	16,2	6,8	18,2	588	86		221
Afrique du Sud									
Maurice									
Madagascar	2,8	20,1	9,5	3,8	14,5	119	62		85
Seychelles									
RDC	2,5	8,9	23,6	6,5	25,4	885	18		59
Moyenne									
SADC	5,19	15,5	24,49	7,36	26,79	985,7	255,9		437,2

Pays n'appartenant pas à la catégorie des pays à revenu faible. Et donc la moyenne est calculée sans ces Etats.

Source : A partir de l'Unesco (2014).

On aurait l'impression que ces augmentations des dépenses seraient considérables et donc pratiquement impossibles. En réalité, les chiffres récents de certains pays en développement conduisent à penser que cela est dans l'ordre du faisable. Les résultats de la mobilisation fiscale des pays de la SADC comme l'Angola ou la Lesotho indiquent clairement que ces ambitions sont réalisables.

En conséquence, le pays devrait limiter raisonnablement les exonérations fiscales et optimiser avec les niches fiscales. Selon une analyse, la République Démocratique du Congo a subi des pertes s'élevant à 1,36 milliards de dollars EU dans ses transactions avec cinq compagnies minières, sur une période de trois ans entre 2010 et 2012, le même montant qui avait été affecté au secteur de l'éducation sur deux ans entre 2010 et 2011 (Unesco, 2014). Aussi, devrait-elle élargir son assiette fiscale, travailler avec l'expertise extérieure⁷, combattre la corruption et lutter contre l'évasion fiscale.

2.1.2 Lutte contre la corruption

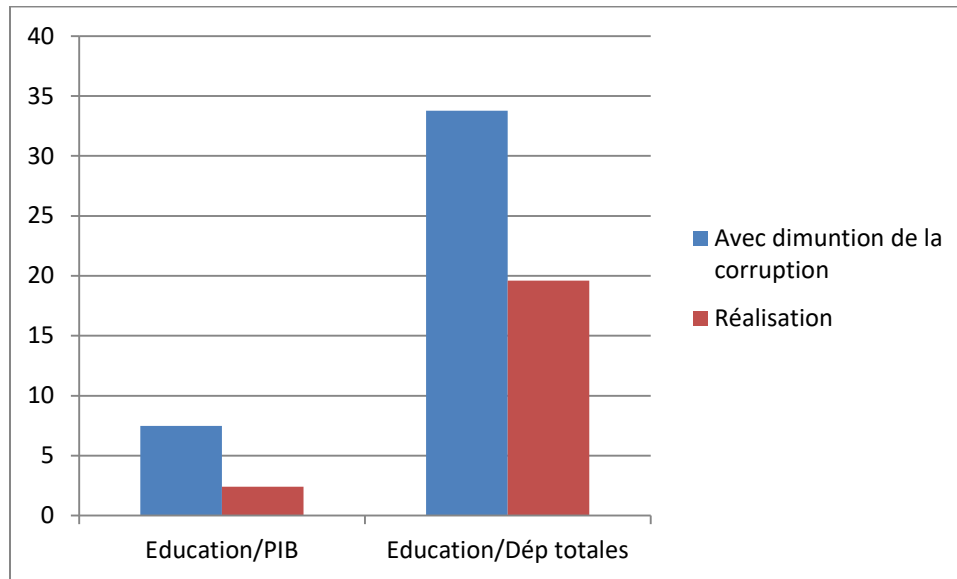
Les simulations présentées dans la section précédente sont tributaires seulement de l'allocation des ressources publiques mobilisées. Cette dernière relève seulement de la décision politique ou plus simplement de l'engagement politique et social. Mais au-delà des questions de l'allocation ou de type d'allocation, il y a déjà d'autres facteurs qui affectent la taille des dépenses publiques de l'éducation.

Depuis les travaux de Mauro (1998), plusieurs études scientifiques ont montré les effets nocifs de la corruption sur les dépenses publiques, entre autres celle de l'éducation. Plus spécifiquement, De la Croix et Delavallade (2007) trouvent que les dépenses en éducation et en santé sont plus réduites par la corruption que les dépenses en capital physique, en particulier si le pouvoir est concentré. Ce résultat est interprété comme ceci : il y a distorsion de l'investissement public en faveur de certains types de dépenses pour lesquels la rent-seeking⁸ est plus aisée et plus facilement dissimulée.

⁷ Des pays comme le Rwanda, la Mozambique, le Ghana, etc. sont de plus en plus dans une meilleure collecte de l'impôt grâce notamment à l'assistance extérieure, qu'ils exploitent à bon escient.

⁸ Comportement de recherche de rente.

Figure 2.1. Simulation de l'effet de la réduction de la corruption sur les dépenses de l'éducation



Source : Simulation de l'auteur

La figure 2.1 présente une simulation résultant de la réduction du niveau de corruption⁹. Si le niveau de corruption est réduit de 1,3 sur une échelle de 0 à 5 (pire de situation), les effets sur la dépense de l'éducation sont considérables. En effet, il va en résulter une différence de 5,07 et 14,18 respectivement pour la part de l'éducation sur le PIB et la part des dépenses de l'éducation dans les dépenses totales de l'Etat avec le niveau actuel. Dit autrement, dans le premier cas, la part de l'éducation sur le PIB en RDC va être multipliée par 3,1 et dans le deuxième cas, cette part sera multipliée par un coefficient de l'ordre de 1,7. Ainsi, les dépenses de l'éducation en part du PIB seraient de 7,5% et de 33,78% en part de dépenses totales.

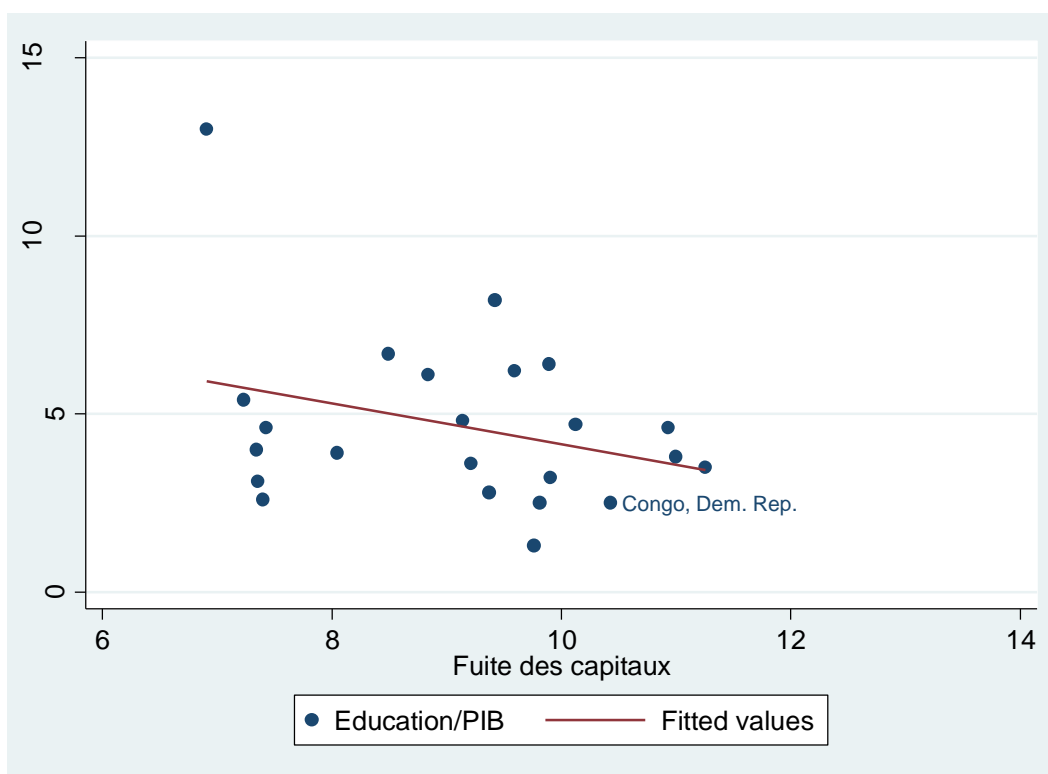
Ces résultats attestent déjà qu'il est possible de se rapprocher ou de combler le gap tel que estimé dans la SSEF par l'effet mécanique de la réduction de la corruption.

⁹ Les calculs sont nôtres. Mais ils sont basés sur les paramètres estimés du modèle économétrique de Delavallade (2007).

2.1.3 Gain lié à la lutte contre l'évasion fiscale/fuite des capitaux.

L'Institut de recherche d'économie politique (PERI) de l'Université du Massachusetts à Amherst a publié des données relatives à la fuite des capitaux pour la période 1970-2010 (Boyce et Ndikumana, 2012). Ces données sont estimées selon la méthode « résiduelle » de la balance des paiements, indiquée pour la prise en compte des fuites de capitaux due à la falsification des prix des transactions commerciales et aux transferts de fonds non déclarés des migrants. En des mots différents, ces estimations ne prétendent pas mesurer tous les transferts transfrontaliers d'argent illicites. La figure 2.2 utilise ces informations pour visualiser la relation entre la fuite des capitaux et les dépenses de l'éducation.

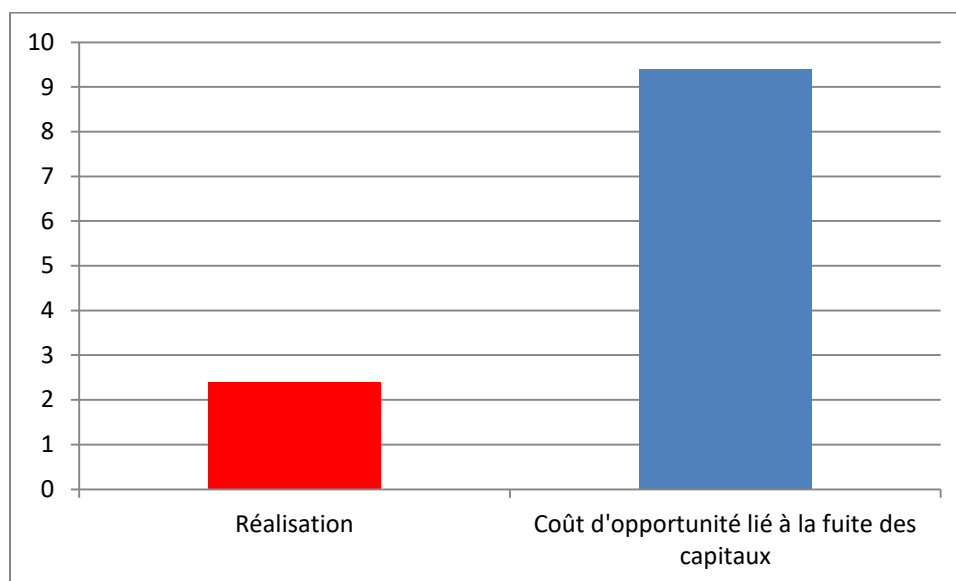
Figure 2.2. Relation entre la fuite des capitaux et l'éducation



Source : Auteur

Il en ressort que les pays où la fuite des capitaux (mesurée sur l'échelle logarithmique pour raison de commodité visuelle) est importante tendent à être ceux où les dépenses en éducation sont faibles. Le cas de la RDC est assez intéressant. Entre 1970-2010, la RDC aurait perdu près 258,4 en % de son PIB, par le biais de la fuite des capitaux, faisant ainsi de la RDC le 10ème pays qui a le plus perdu des capitaux en Afrique. En 2010, le total réel de la fuite des capitaux per capita représentait 2,6 fois le PIB per capita. La figure 2.3 estime l'effet probable de cette fuite sur les dépenses de l'éducation en partant des paramètres de Fofack et Ndikumana (2010).

Figure 2.3. Effet du rapatriement de la fuite des capitaux sur les dépenses d'éducation



Source : Simulation de l'auteur

La figure 2.3 compare la réalisation en termes du ratio des dépenses publiques de l'éducation sur le PIB et ce qui aurait pu exister en cas de rapatriement de la fuite des capitaux en 2017, *ceteris paribus*. Le niveau des dépenses publiques consacrées à l'éducation sur le PIB aurait pu être à 9,4% au lieu de 2,4%. L'écart est considérable.

2.1.4 Question d'efficience

Le problème du déficit de financement de l'éducation n'est pas seulement une question de volume, mais aussi d'efficience. Cette question est un sous-entendu lorsque l'on aborde le problème de la corruption. Cependant, elle n'est pas totalement éclaircie. La Banque mondiale a produit des estimations qui donnent des ordres de grandeur non négligeables. Il s'agit de :

- Les résultats d'efficience en lien avec la qualité de l'éducation montrent que le système d'enseignement primaire utilise environ 18 pourcent plus de ressources que ce qui aurait été nécessaire si toutes les écoles étaient aussi efficaces que les écoles les plus efficaces de l'échantillon considéré. Le score moyen national est de 82 pourcent, ce qui suggère que le même niveau de qualité de l'enseignement pourrait être atteint avec près de 18 pourcent de ressources en moins si toutes les écoles étaient aussi efficaces que les écoles les plus efficaces de l'échantillon (Banque mondiale 2015, p.86).
- L'estimation du coût de l'inefficience lié au faible ratio élèves – enseignants (REE) ou à la petite taille des classes s'élève à environ 432 millions \$US (légèrement inférieur au montant des dépenses actuelles pour l'enseignement primaire et secondaire, qui s'élèvent à 434 millions \$US) et est essentiellement attribué à l'inefficience présente dans le secondaire (Banque mondiale 2015, p. 88).

- *L'estimation du coût des redoublements et du décrochage spécifique à certains niveaux indique que le secteur public subit 0,2 pourcent du PIB en pertes (48 milliards FC) et les ménages, 0,5 pourcent de la totalité de leurs dépenses de consommation (102 milliards FC). Le secteur public a perdu l'équivalent de près de 12 pourcent des dépenses courantes dans l'enseignement primaire et secondaire du fait du fort taux de redoublement et de décrochage. De même, les ménages ont perdu près de 9 pourcent de la totalité de leurs dépenses courantes en matière d'éducation aux niveaux primaire et secondaire. Cette perte de revenus et de résultats, sur le parcours de vie des enfants touchés, équivaut à 7 pourcent du PIB mesuré en termes actuels. Les particuliers ont également perdu 8,7 pourcent de la totalité de leurs dépenses de consommation en termes actuels du fait des redoublements et du décrochage scolaire (Banque mondiale 2015, p. 99-100).*

Dans un pays où les ressources ne semblent pas couvrir les besoins de financement de l'éducation, la question de l'efficience doit être considérée sérieusement et de manière prioritaire.

2.2 Des idées pour les financements innovants dans le secteur de l'éducation¹⁰

La question du financement innovant est à l'ordre du jour. Toutefois, "il n'existe pas une définition classique de ce qu'est le financement innovant du développement¹¹. Toutefois, pour être dans cette rubrique, le financement doit être dans la catégorie de financement du développement non traditionnel. Dans cette logique, il s'agit d'identifier les nouvelles sources publiques et privées de financement. Des fois, il ne s'agit pas d'un financement directement au sens strict, mais plutôt des nouvelles méthodes pour lever des capitaux aux fins de développement. Ils sont aussi innovants parce qu'ils intègrent, pour beaucoup, le secteur privé ou les communautés locales. De manière très basique, ces financements renvoient aux financements qui génèrent des revenus additionnels, prévisibles et pérennes. Ils devraient créer une valeur ajoutée." (Kodila-Tedika et Kakanda, 2018 A paraître). Ils sont aussi innovants parce que de fois c'est leur mode de gouvernance qui est différent, en faisant intervenir des parties non traditionnelles.

2.1.1 Revenus des ressources naturelles

La RDC est reconnue comme un pays riche en ressources naturelles. Son industrie extractive représente près de 50% de la croissance réelle, et est le secteur qui contribue le plus dans la composition du PIB par secteur. Le cuivre et le cobalt représentent par exemple plus de 80% de ses exportations de biens¹². Il est cependant un constat désobligeant comme dans beaucoup

¹⁰ Cette section reprend beaucoup d'éléments de notre livre à paraître bientôt (Kodila-Tedika et Kakanda, 2018, A paraître)

¹¹ Concept apparu pour la première fois lors de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002, à Monterrey, au Mexique

¹² Ces chiffres sont calculés à partir des Rapports de la Banque centrale du Congo.

d'autres pays riches en ressources naturelles en Afrique : celui de la malédiction des ressources, qui se manifeste notamment par la faiblesse de la fourniture des biens publics, plus particulièrement du piètre état des indicateurs d'éducation ou du niveau d'éducation. Pourtant, il existe, comme indiqué dans le tableau 2.2, un énorme potentiel des revenus susceptibles de financer l'éducation.

Ce tableau 2.2 repose sur deux hypothèses. Primo, le gouvernement maximise les recettes des ressources naturelles. Par exemple, les pays riches en minéraux transformeraient 30 % de leurs recettes d'exportation de produits miniers en recettes publiques. En moyenne, les pays riches en minéraux retiennent autour de 20 %. Dans la SADC, il y a des pays qui font mieux, le cas du Botswana, par exemple, qui franchit la barre des 50 %. Secundo, on suppose que les pays affectent 20 % de ces nouvelles ressources à l'éducation. Les pays à revenu faible ou moyen consacrent en moyenne 16 % de leur budget à l'éducation. Dans la SADC, elle est au-dessus de 20%.

La RDC n'avait perçu que moins de 10% des exportations des ressources naturelles sous forme des recettes publiques, équivalent à 20% des recettes publiques totales. Il y a dans la région des pays qui ont fait mieux. L'Angola avait perçu jusqu'à 54% comme le Congo-Brazzaville. A la même période, le Nigéria avait mobilisé 74%. En définitive, si la RDC s'engage dans le sens des hypothèses émises, le pays dégagerait 223 millions USD supplémentaires pour financer l'éducation.

Il faut noter qu'en RDC, la corruption réduit déjà substantiellement les recettes réalisées dans ce secteur. "Une enquête parlementaire a estimé qu'en 2008, le gouvernement a perdu 450 millions de dollars EU de recettes du fait d'une combinaison de mauvaise gestion, de corruption et d'imposition insuffisante. Ce montant est supérieur à celui de tout le budget d'éducation et suffisant pour scolariser 7,2 millions d'enfants dans l'enseignement primaire." (Unesco 2013, 2).

Pour capitaliser ces nouvelles ressources, plusieurs mécanismes existent. En premier, il va de soi qu'il faut déjà a priori bien négocier avec les entreprises minières ou évoluant dans le secteur des ressources naturelles, mais aussi mettre en place des mécanismes juridiques ou institutionnels anticipant le comportement rentier. Le cash transfert conditionnel tributaire de ces ressources additionnelles visant un ciblage, accompagné d'une mise en œuvre des services éducatifs de qualité sont également importants afin de réduire le biais rent-seeking. L'exemple récent du Brésil est intéressant au vu des résultats obtenus.

Tableau 2.2. Gain potentiel résultant des ressources naturelles

Situation actuelle					Potentiel	
Taux d'alphabétisme des jeunes	Part de l'éducation en % des dépenses publiques	Revenus des ressources naturelles		Fonds supplémentaires pour l'éducation pouvant provenir des ressources naturelles	Enfants non scolarisés pouvant l'être à cause des revenus des ressources naturelles	
		% des exportations des ressources naturelles	% des recettes publiques totales		Nbre (en milliers)	%
2005–2010	2010	2007–08	2007–08	Millions de USD		
Pétrole et gaz						
Angola	73	9	54	81	2 245	493 100
Minéraux						
RDCongo	65	9	8	20	223	3 620
Zambie	74		8	10	159	184 100
Gisements récemment découverts						
Tanzanie	77	18			130	137 100
Malawi	87	15			12	62 100

Source : UNESCO (2013).

Aussi, l'idée déjà répandue d'une micro-taxe sur les industries extractives est d'application même en Afrique. La République du Congo a été le premier pays à mettre en place cette idée, avec un prélèvement de 0,10 USD par baril vendu aux compagnies pétrolières d'Etat. Le tableau 2.3 présente une simulation des gains pour les pays pétroliers.

Tableau 2.3. Revenu résultant des micro taxes dans l'industrie pétrolière

Pays	Production pétrolière (en		Revenu estimé (50%)
	2013) en barils/jour	Taxe de 10 cents (0,001%)	
Angola	1889000	68948500	34474250
Cameroun	63000	2299500	1149750
Congo (Rép)	279000	10183500	5091750
Gabon	239000	8723500	4361750
Ghana	99000	3613500	1806750
Guinée équatoriale	291000	10621500	5310750
Nigéria	2371000	86541500	43270750
Tchad	98000	3577000	1788500
Total		194508500	97254250

Source : Douste-Blazy et Filipp (2015)

Cette micro taxe pouvait générer jusqu'à 1945,5 millions de dollars USD l'an. En supposant que la moitié seulement de la production pétrolière était prise en compte, ce montant serait de 97,25 millions de dollars USD. La RDC peut, elle, aussi implémenter cette micro taxe. Le pays aurait gagné en moyenne 100 184,15 USD¹³ l'an si cette micro-taxe avait frappé les produits ci-après : cuivre, zain, dimant, pétrole et cobalt.

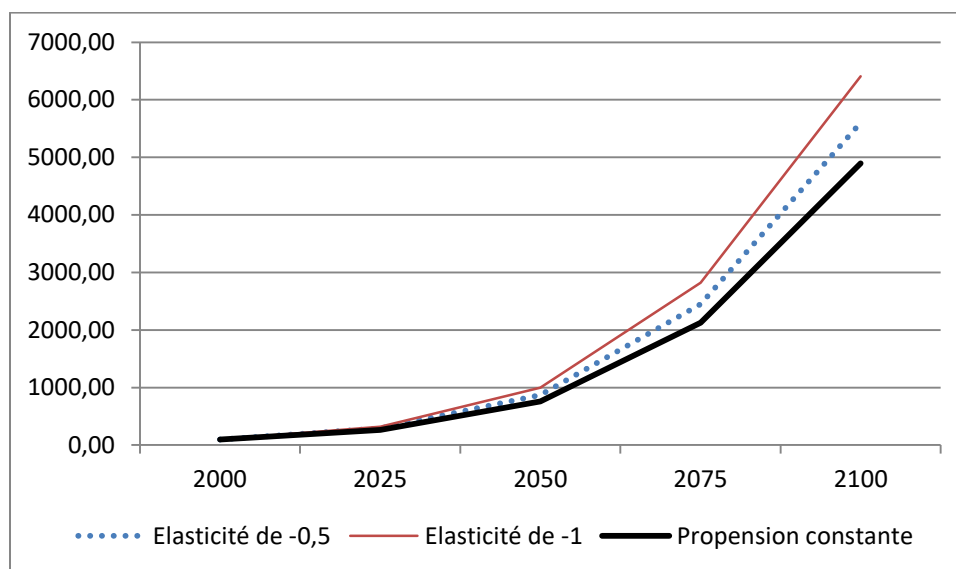
2.1.2 Contribution de la diaspora congolaise

La contribution de la diaspora est aujourd'hui reconnue comme une source importante du financement de l'éducation. Ce dernier se concrétise via plusieurs canaux, dont l'envoi des fonds, les obligations-diaspora et le micro-prélèvement dans les transferts. Il est établi que dans le pays en développement, l'envoi des fonds est une source non négligeable pour financer notamment l'éducation (Munzele Maimbo et Ratha, 2005).

Dans la figure 2.4, nous présentons les perspectives de transferts de fonds, mesuré par le ratio transferts/PIB, pour le siècle en cours. Elles sont extraites du calibrage mondial (Docquier et Machado, 2017). La courbe en gras représente le scénario optimiste. La courbe fine est celle du scénario pessimiste. Enfin, le scénario intermédiaire est représenté par la courbe pointilleuse.

¹³ Ce montant provient de la moyenne calculée pour la période 2011-2014 sur le chiffre d'affaires.

Figure 2.4. Perspectives de *transferts* de fonds pour le XXI^e siècle



Source : Auteur, à partir de Docquier et Machado (2017)

La figure 2.4 renvoie à au moins trois constats. Premier constat : les projections obtenues dans les différents scénarios vont commencer à diverger ouvertement dans la décennie 2050, mais pour l'heure l'écart mathématique semble négligeable. Deuxième constat : l'évolution des transferts suit une tendance haussière, dont la pente positive devient plus raide après la décennie 2050. La rupture, quelle que soit l'hypothèse, intervient à cette période-là. Troisième conclusion : d'ici à 2030, le ratio de transferts de fonds/PIB sera multiplié par un facteur égal à plus au moins 3. Plus que jamais, ces transferts se présentent à une ressource non négligeable.

Pour accéder à cette ressource, la solution directe est d'abord la réduction des commissions importantes sur les transferts d'argent. Car la RDC est un des pays où les frais de transaction ne sont pas négligeables (Mohapatra et Ratha, 2011). A côté de la réduction des coûts de transferts, il y a l'idée de prélever volontairement 0,1% sur tout transfert qui entre dans les pays receveurs¹⁴.

En outre, l'idée de financer l'éducation via les obligations-diaspora est également admise aujourd'hui (Ketkar et Ratha, 2011). Ces obligations sont des « obligations de cœur », émises auprès de la population congolaise dans le cas d'espèce. Récemment, des pays africains se sont essayés. Au-delà de l'expertise technique, la difficulté à réussir ces emprunts-obligatoires tient particulièrement à la crédibilité du gouvernement en place dans un pays.

¹⁴ En supposant que la moitié de migrants accepte cette option avec un tel niveau de prélèvement, l'on ne pouvait espérer mobiliser 14819, 98 USD l'an pour la période 2010-2016 en moyenne.

Le tableau 2.4 présente le potentiel des emprunts obligataires de la diaspora des pays de la SADC. L'on remarque que la RDC présente des atouts en termes de la disponibilité d'une épargne de la diaspora congolaise. Ce potentiel en 2009 représentait 10,5% du PIB et 59% de l'épargne nationale. Evidemment, selon toute vraisemblance, ce potentiel s'est naturellement accru ces dernières années. La RDC peut donc étudier minutieusement la possibilité d'émettre un emprunt obligataire visant sa diaspora, en travaillant avec une agence de développement bilatérale comme multilatérale par exemple pour garantir les porteurs des obligations. Des mécanismes de rehaussement de crédit sont nécessaires. Plusieurs mécanismes pour faire arriver à destination ces fonds existent également.

Tableau 2.4. Marché potentiel des emprunts obligataires de la diaspora en 2009

	Epargne de la diaspora (US\$ milliards) – potentiel
Afrique du Sud	2,9
Zimbabwe	1
Angola	1
RDC	0,8
Maurice	0,7
Mozambique	0,6
Madagascar	0,6
Tanzanie	0,6

Source : Ratha et Mohapatra (2011)

L'avantage d'une telle obligation est le fait qu'elle sollicite la fibre patriotique ou nationaliste. Ce qui la différencie de celle émise dans le marché des fonds prêtables. Ainsi, les conditions sont généralement plus favorables.

2.1.2 Leviers de solidarité

2.1.2.1. Un prélèvement sur la téléphonie mobile pour l'éducation

Etant donné la croissance de l'industrie de la téléphonie mobile (sa taille économique, le nombre réduit de prestataires impliqués et les milliards de transactions quotidiennes effectuées par les clients), l'OCDE croit qu'elle pourrait être une source prometteuse de financements innovants pour l'éducation. Cependant, les recettes potentielles dépendraient de la conception des politiques. Par exemple, faut-il un prélèvement obligatoire ou un prélèvement volontaire ?

Le caractère oligopolistique du marché est un atout considérable pour recouvrer les recettes, selon que le prélèvement serait volontaire ou comportant un caractère obligatoire. Dans le premier cas, la collecte de ces recettes sera directement faite par les entreprises de télécommunication. Evidemment, l'adhésion des volontaires sera fonction de la capacité des entreprises de télécommunication et de la société civile à vendre ce produit dans le cadre d'un geste de générosité pour l'éducation. Dans le second cas, il faudra forcément une législation imposant un prélèvement sur les entreprises de téléphonie mobile. Le caractère oligopolistique de ce marché constitue aussi un avantage dans la mesure où il réduirait les options d'évasion fiscale et les coûts administratifs de la mobilisation.

Le tableau 2.5 présente les simulations de l'OCDE, auxquelles nous avons ajoutées celles relevant de la situation congolaise en utilisant la même approche. Les données de l'OCDE

portent pour l'année 2007. Pour la RDC, les simulations ont été élaborées pour la période allant de 2010-2015¹⁵. La première partie du tableau concerne les résultats émanant du scénario volontariste. Dans l'hypothèse où 5% seulement des abonnés choisissent de participer à cette initiative, la RDC mobiliserait 228 780,26 USD l'an en moyenne. Si cette politique était mise en œuvre depuis 2010, le pays aurait réuni 1 372 681,53 USD pour la période 2010-2015. Dans l'hypothèse optimiste où 20% des abonnés choisissent de financer l'éducation, la RDC mobiliserait 915 121,02 USD l'an en moyenne. Si cette politique était mise en œuvre depuis 2010, le pays aurait réuni 5 490 726,12 USD pour la période 2010-2015.

La deuxième partie du tableau présente la situation hypothétique relevant d'un scénario de prélèvement obligatoire. Il en ressort que le pays gagnerait en moyenne 4 575 605,10 USD l'an et 27 453 630,61 USD pour toute la période, soit respectivement une multiplication par 20 pour l'hypothèse de faible enthousiasme volontaire et par 5 pour l'hypothèse de fort enthousiasme.

Le caractère obligatoire se répercute généralement sur les consommateurs. Dans le cas d'espèce, tout porte à croire, à l'image des effets simulés, que la conséquence de ce prélèvement obligatoire ne sera pas considérable.

¹⁵ Les données de la RDC pour le nombre d'abonnés et les revenus proviennent de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo/INS.

Tableau 2.5. Un prélèvement sur la téléphonie mobile pour l'éducation

Volontaire				
Entreprises de téléphonie	Nombre d'abonnés à la téléphonie	Produit des abonnements à la téléphonie mobile (en millions de USD)	Recettes résultant d'un prélèvement de 0,5% pour 5% des clients en millions USD	Recettes résultant d'un prélèvement de 0,5% pour 20% des clients en millions USD
10+ grandes entreprises	903 708 869	345 076	86	345
Moyenne annuelle/RDC	25 099 364,67	915	0,2	0,9
Recettes de la période/RDC	37 752 782	5 490	1	5
Prélèvement obligatoire				
Pays	Nombre d'abonnés à la téléphonie	Produit des abonnements à la téléphonie mobile (en millions de USD)	Recettes résultant d'un prélèvement de 0,5% en millions USD	Coût mensuel par utilisateur (en USD)
Ensemble de l'UE		178 846	894	0,16
Japon		95 804	479	0,37
États-Unis		123 841	619	0,2
Moyenne annuelle/RDC	25 099 364,67	915	4	
Recettes de la période/RDC	37 752 782	5 490	27	

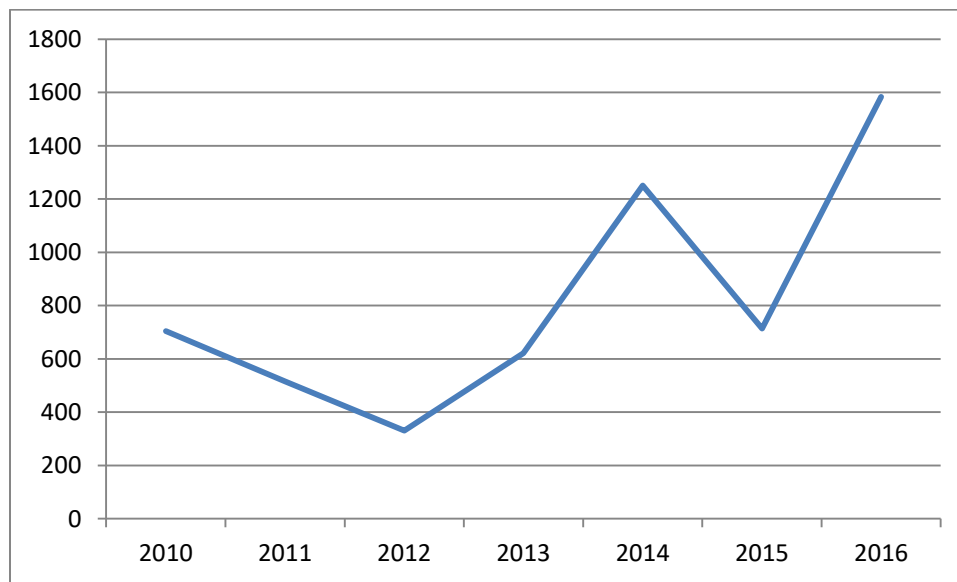
Source : Auteur, à partir OCDE (2009e)

2.1.2.1. Recettes de football/sport

Le football est considéré comme le sport roi. Il harangue des foules. Par ricochet, il génère des recettes commerciales phénoménales à l'image du feuilletton de l'été 2017 autour du transfert de Neymar (222 millions d'euros du FC Barcelone au PSG). L'idée de prélever les recettes footballistiques pour l'école a été véritablement portée avec la Coupe du Monde 2010. On a même parlé d'un World Cup Legacy Fund ou du Prélèvement FIFA sur les grands championnats du monde.

En fait, l'idée n'est pas nouvelle dans la mesure où l'inspiration est tirée du modèle du Futbol Club Barcelona : ce club a une fondation qui reçoit 0,7 % des recettes ordinaires du club et les consacre aux efforts de réduction de la pauvreté dans le monde.

Figure 2.5. Evolution des recettes nouvelles à partir du sport



Source : Simulation de l'auteur à partir des données officielles

Etant donné que le football congolais ne ressemble nullement au football professionnel, il est naturel de ne pas trop espérer de ces recettes. Pour essayer de réduire ce "biais", nous avons consolidé les recettes de tous les sports. En dépit d'une évolution croissante comme illustré dans la figure 2.5, les recettes générées par le sport sont dérisoires. En moyenne, l'Etat mobiliserait seulement 816,91 USD l'an dans l'hypothèse où il retire seulement 0,7%.

2.1.2.2 Contribution volontaire des églises

Les églises en RDC ont toujours été présentes dans la problématique de l'éducation. Il suffit de voir la superficie couverte par l'Eglise catholique pour s'en convaincre. Aujourd'hui, les églises

ont visiblement à cœur de porter cette question. Ceci est d'autant plus normal que toutes les confessions religieuses en général partagent au moins en commun le besoin d'aider les prochains vulnérables.

Dans cette optique, il y a lieu de faire appel à une contribution directe des églises en termes de nourriture, des uniformes et des frais de scolarité. Ceci n'est pas une nouveauté. Au Kenya par exemple, les églises chrétiennes financent l'école préscolaire (Kombo et Gogo, 2012). Le financement de l'église ne devrait s'inclure que dans une politique générale et coordonnée.

En se fiant aux travaux à la frontière entre économie et psychologie sur le lien entre incitations, normes sociales et motivation (e.g. Bénabou et Tirole, 2003, 2006 ; Tirole, 2009), nous suggérons un prélèvement volontaire auprès des églises. Evidemment, ces dernières n'ont pas vocation première de générer des recettes et par ailleurs, fonctionnent souvent comme des ONG.

Partons d'un modèle simpliste. Soit une église, considérée comme un individu, bénéficie d'une motivation intrinsèque : partager. Elle internalise le bien-être des autres autant que son bien-être personnel. Elle est donc altruiste. Or, les préférences altruistes entrent en contradiction avec l'achat du prestige social : montrer aux autres qu'on est généreux. Ce qui est manifesté par certaines églises en RDC. Ceci peut s'expliquer par beaucoup de facteurs, parmi lesquels l'église peut refléter les préférences de son leader. Ainsi, elle est accaparée par celui-ci. L'on sait que le principal, dans le cas d'espèce, l'Etat, est dans une situation d'asymétrie d'information. L'Etat ne sait pas comment toutes les églises fonctionnent ou combien elles détiennent le mois dans leur comptabilité.

Plusieurs équilibres peuvent être constatés selon que l'on impose ou pas. Imposer un prélèvement obligatoire peut s'avérer sous-optimal déjà parce que la structure financière n'est pas très bien connue. Ce qui peut amener à collecter moins comme plus. De ce fait, la motivation intrinsèque n'existera plus. Aussi, le coût administratif sera important pour gérer autant d'églises ou paroisses qu'il y a en RDC. Un autre équilibre non prévisible est l'intensité des remous sociaux dans la mesure où l'on considère les églises comme des ASBL. Ceci risque de ressembler au final à ce qu'on appelle effet d'éviction.

Un autre équilibre peut résulter d'une situation de non-obligation de prélèvement. L'utilité de l'agent ou église peut être maximisée. Deux mécanismes en causes : en raison de la motivation intrinsèque, basée sur les normes sociales acquises, les églises seront tentées, surtout si le travail de persuasion est bien mené, à contribuer. On définira dans ce cas un montant plancher de contribution. Le deuxième mécanisme est le besoin d'acheter du prestige social. Une église capturée par un leader qui investit davantage dans la réputation sociale va contribuer pour se faire valoir, tirer gloire. Car, ceci est son incitation. In fine, on maximise donc les revenus résultants de la contribution volontaire des églises.

Le tableau 2.6 reprend seulement une hypothèse où toutes les églises réagissaient positivement aux incitations en termes des normes sociales ou persuasion et que les deux mécanismes fonctionnaient. Etant donné les contraintes sur l'accès sur le nombre exact des églises par catégorie, nous avons construit notre simulation sur des années différentes et sur des catégories très réduites, en supposant qu'annuellement chaque église a contribué à hauteur de 100 USD. Il en ressort que le pays pourrait mobiliser 1,4 millions USD l'an. Ce chiffre est naturellement très faible déjà parce que l'on n'a pas considéré le nombre exact de toutes les églises et aussi parce que l'année n'est pas identique.

Tableau 2.6. Contribution des églises

Catégories d'Eglise	Nombre	Ressources financières dégagées
Eglise de réveil (2014)	12400	1 240 000,00
Paroisses catholiques (2004)	1256	125 600,00
		1 365 600,00

Source : Auteur

2.1.2.3 Financement des organisations privées

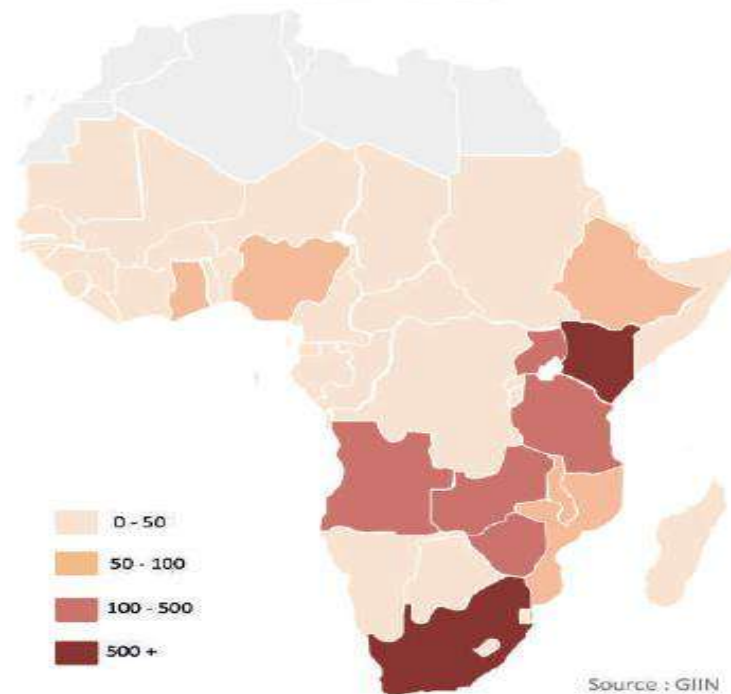
D'entrée de jeu, nous appelons organisations privées, les entreprises et les fondations dans le cadre de la philanthropie. Au travers le monde comme en RDC, on ne connaît pas très bien l'ampleur de leur contribution. Et ce pour de multiples raisons : manque de transparence, souci de discrétion, manque de responsabilisation, etc. Toujours est-il que leurs contributions peuvent s'avérer très utiles. Elles peuvent promouvoir les réformes et dans le cadre business inclusif, répondre aux besoins éducatifs des populations marginalisées. Elles influencent directement en apportant des contributions à l'éducation, via des dons. Elles influencent aussi via le mécanisme de responsabilité sociétale ou des portefeuilles de bienfaisances constituées à cet effet.

Dans le cadre de la Responsabilité sociale des entreprises, il s'avère utile qu'en collaboration avec Global Compact RDC, les entreprises puissent coordonner leurs interventions dans l'esprit de la stratégie sectorielle de l'éducation. Les Fondations intervenant en RDC, au lieu de s'aligner en ordre dispersé, feront œuvre utile en travaillant également dans le cadre de la dite stratégie.

Les investissements à impact sociaux des entreprises, notamment dans le secteur éducatif, sont à loger dans une certaine mesure dans cette catégorie. Selon la figure 6, la RDC a bénéficié d'un montant d'investissements à impact qui nagerait entre 0-50 millions de dollars. Or, les études disponibles tendent à montrer que dans un avenir proche, l'ASS devrait recevoir davantage d'investissements d'impact (Monteiron 2017). Ce qui suppose que la part réservée à la RDC devrait naturellement aller crescendo. Au-delà de ceci, il y a lieu de penser que la RDC a un potentiel énorme en ce qui concerne ce type d'investissement. Premièrement, ce pays a trop de défis sociaux et environnementaux à relever ; ce qui devrait attirer les investisseurs d'impact. Deuxièmement, de manière relative, l'on peut vite réaliser que certains pays limitrophes ou ceux

de la SADC de la RDC ont pu mobiliser des montants allant de 100 à 500 millions de dollars. La possibilité de tirer davantage des investisseurs d'impact est bien réelle.

Figure 2.6. Total des investissements d'impact en millions de USD



Source : Monteiron (2017)

2.1.2.4 Micro-donation

Une autre manière de financer l'éducation est de recourir aux micro-donations, qui consistent à recueillir à grande échelle des faibles montants directement ou sur des transactions financières¹⁶. En RDC, des expériences pareilles ont été expérimentées dans le cadre du football (allez-y les Simba, etc.) ou à Goma pour les infrastructures de transport.

En supposant que l'on demande à la population active employée de la RDC de contribuer à hauteur de 1\$ par an, le tableau 2.7 fournit les estimations prévisionnelles. Les prévisions sont basées sur la population active de la base des données de la Banque mondiale portant pour l'année 2017, fondée sur l'hypothèse que le taux de chômage est toujours de 43% - qui est la dernière estimation de la Banque centrale du Congo. Si toute la population active employée contribue à hauteur de 1\$ l'an, l'on mobiliserait 18 millions USD l'an. Dans l'hypothèse où c'est seulement la moitié qui contribue, naturellement ces ressources mobilisées seront divisées de moitié.

¹⁶ On a déjà effleuré ce genre de financement, notamment dans les micro-prélèvements volontaires de transferts d'argent.

Tableau 2.7. Estimation prévisionnelle des fonds susceptibles d'être mobilisés

		Valeur
Population active		31 643 630,00
Taux de chômage (BCC - 2014)	43%	13 606 760,90
Contribution volontaire	Totale	18 036 869,10
Contribution volontaire	Moitié	9 018 434,55

Source : Auteur

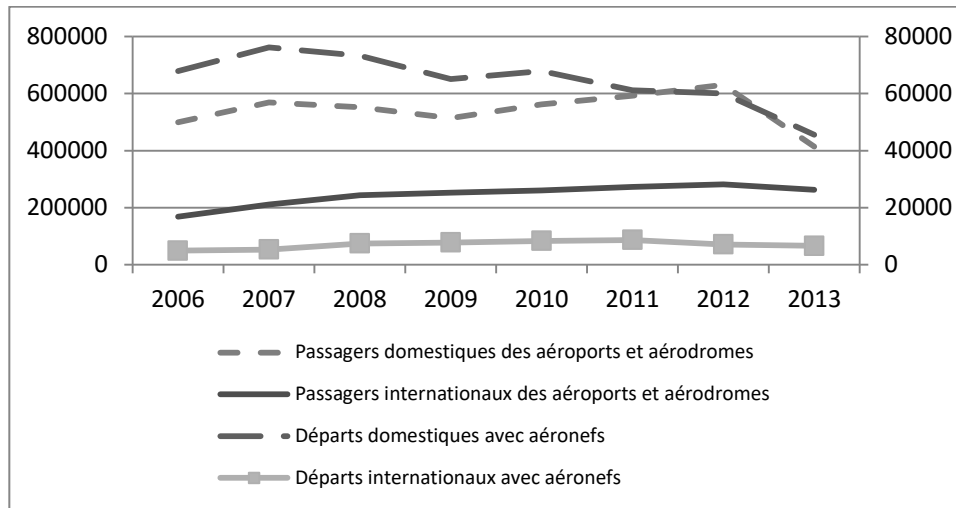
En Colombie, les employeurs du privé et du public ont tous l'obligation de verser l'équivalent de 3 % de leur masse salariale sur un compte bancaire spécial de l'Institut du bien-être familial. Ce dernier est un organisme semi-autonome, qui a comme objectif la fourniture d'un ensemble de services (crèches communautaires, éducation parentale, soutien nutritionnel, cantines et services de protection de l'enfance) directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants comme des ONG ou autres entités. Cette expérience existe depuis plus de 30 ans. Au Brésil, il y a le salario-educacao, une taxe imposée aux participants du système de sécurité sociale et payée par les entreprises.

2.1.2.5 Taxe sur les billets d'avion.

L'aventure de cette taxe de solidarité au niveau international s'est révélée être un succès jusqu'à présent au niveau international. La crainte d'une diminution de nombre de passagers lié à cette taxe ne s'est jamais concrétisée. Techniquement, le montant de cette taxe est compris entre 1€ et 40€ et les pays suivants y participent : Cameroun, Chili, France, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Niger, République du Congo et République de Corée. Cette solidarité via UNITAID lancée en 2006 finance la santé dans le monde.

En RDC, cette idée a été reprise depuis 2009, avec un autre objectif : celui de la bonne tenue des infrastructures aéroportuaires. On la désigne souvent par « Go pass ». La figure 2.7 teste si la crainte initiale d'une diminution de passagers s'est révélée vrai en RDC.

Figure 2.7. Nombre de passagers du trafic aérien (en milliers de personnes)



Source : Auteur, à partir de l'Annuaire statistique de l'INS/RDC

Cette figure présente l'évolution du trafic aérien domestique et international selon que l'on utilise les aéronefs ou les aéroports et aérodrômes. L'échelle de droite porte sur les données relatives au trafic avec aéronefs. De manière structurelle, on ne constate aucune rupture pour l'année 2010 où en théorie on devait constater une baisse des trafics à cause de cette taxe. Dit autrement, la crainte liée à un recul du trafic dû à cette taxe de solidarité ne s'est pas révélée.

46

Entre 2010-2013, les recettes simulées avec l'hypothèse d'une taxe de 50\$ pour les voyages au niveau international et 10\$ pour les voyages nationaux pourraient se situer à 75 958 240 USD¹⁷. Cette somme mobilisée devrait être affectée à un deuxième objectif. L'idée que nous suggérons est de réallouer une partie de ces ressources au secteur de la santé ou de l'éducation, dont les effets sur la croissance sont évidents. L'idée de cette réallocation tient entre autre au nom d'une certaine redevabilité mondiale : l'objectif premier de cette taxe en RDC était les infrastructures. Cependant, la réussite de cet objectif n'a pas été vraiment au rendez-vous. Or, cette taxe frappe également des citoyens du monde pour un pays qui n'est pas le leur. Au nom de la solidarité mondiale, les défis mondiaux de l'éradication de la pauvreté, par exemple, font participer ces citoyens du monde. Il est donc plus légitime que leurs ressources soient directement affectées aux défis mondiaux qui les concernent aussi.

Plus concrètement, la suggestion serait d'allouer une partie de ces ressources à la santé ou l'éducation, tout en gardant une autre aux infrastructures étant donné que l'idée de départ est née dans ce secteur pour le cas congolais. Aussi, un réajustement devrait se faire au niveau de la composition de cette taxe : les passagers de vol en classe économique devraient payer une taxe

¹⁷ Nos estimations. On peut par exemple prélever le 1/3 pour les secteurs sociaux comme l'éducation et la santé.

différente de ceux de business class, quelle que soit la destination (vol étranger ou vol local). Ce qui augmenterait encore l'enveloppe.

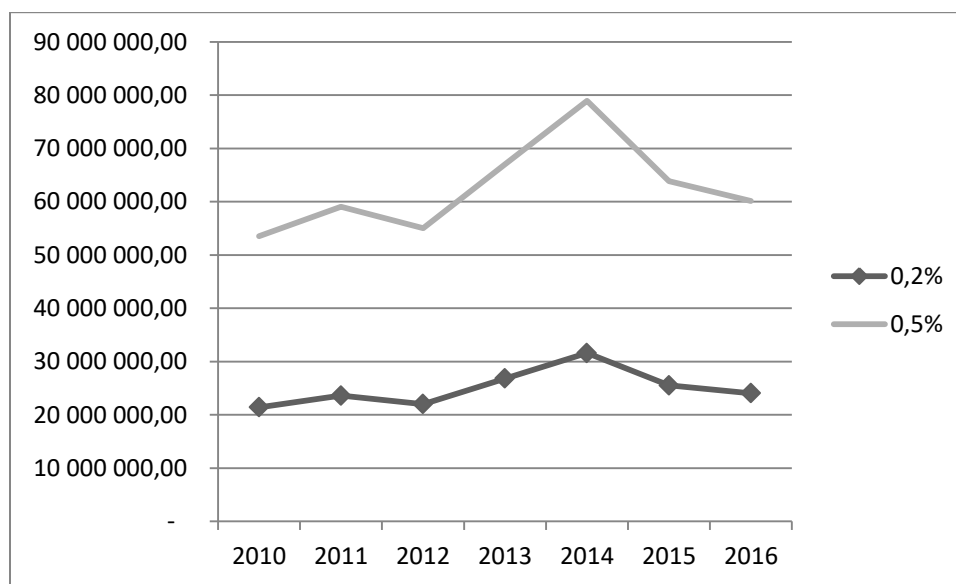
2.1.2.6 Taxe sur le litre d'essence.

Le Fonds national d'entretien des routes (FONER) en RDC est nourri essentiellement de cette « taxe » marginale que chacun de nous paye, généralement de manière inconsciente pour financer l'entretien des routes. Comme dans le cas du go pass, parce que l'idée est déjà exploitée théoriquement dans le cadre de l'entretien des routes, il n'est pas juste de les réorienter complètement. Ce qui est plutôt possible, c'est de l'augmenter légèrement ou qu'elle ne pèse pas pour que le surplus dégagé puisse être utilisé ailleurs. Dans le cas d'espèce, c'est le secteur d'éducation.

2.1.2.7 Taxe sur les importations

Une idée a circulé récemment : celle de « micro taxer » les biens de consommation importés, à l'exclusion des dons et des biens exonérés d'impôt (Hamdok, 2015). On propose que l'on ne prélève que 0,2%. Dans le cas de la RDC, une fourchette de 0,2% à 0,5% est raisonnable. Il est clair qu'au regard de l'évolution des importations, ceci constituera des ressources non négligeables.

Figure 2.8. Evolution des recettes de taxe sur les importations



Source : A partir de WDI

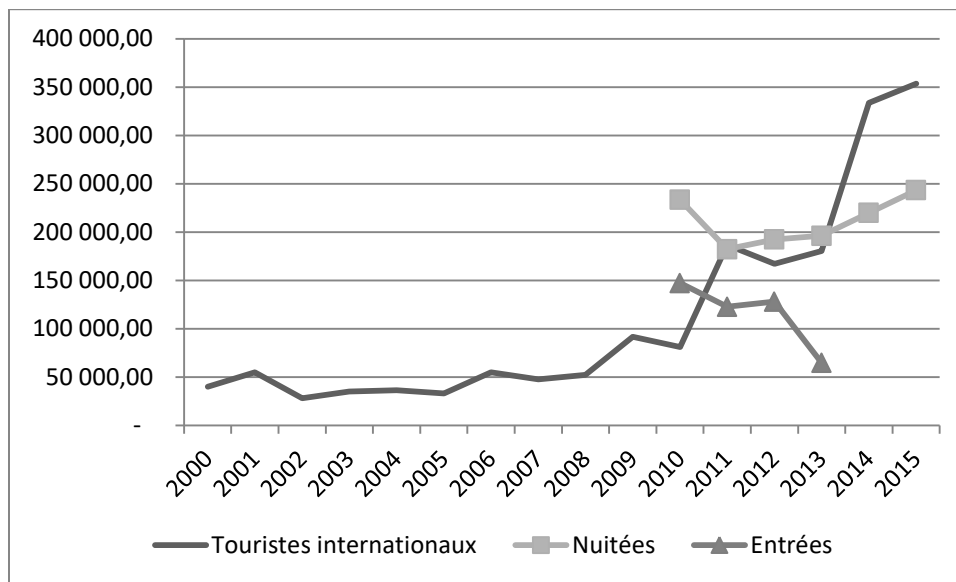
Les données de la figure 2.8 sont calculées sans faire abstraction des biens ou dons exonérés. Il est construit sur la valeur monétaire de toutes les importations des biens et services.

Ce qui biaise légèrement les estimations à la hausse. En somme, entre 2010-2016, le pays aurait pu mobiliser annuellement au moins 25 millions USD dans l'hypothèse d'un prélèvement de 0,2% et 63 millions dans le cas de 0,5%. Ce qui correspond respectivement, pour toute la période, à 175 millions et 438 millions.

2.1.2.8 Tourisme et hôtellerie

Une autre idée de solidarité est de collecter une taxe de 1 dollar pour chaque séjour effectué dans un hôtel. La faisabilité d'une telle idée est possible en RDC. En considérant une durée moyenne de séjour dans un hôtel en RDC de 3 jours et l'évolution des touristes internationaux comme indiqué dans la figure, l'Etat aurait mobilisé 5 328 654 USD entre 2000-2015. Or, ce montant peut s'accroître sensiblement si on investit suffisamment dans le tourisme étant donné le potentiel touristique du pays.

Figure 2.9. Evolution des touristes et de fréquentation des hôtels



Source : A partir des Annuaire statistiques de l'INS

En dépit de ceci, il y a une autre possibilité d'augmenter ces ressources. Rien n'oblige la RDC à reproduire cette idée de manière fidèle telle que suggérée au niveau régional ou international. Ainsi, au lieu de considérer 1\$ par séjour, on peut prélever un montant progressif pour raison de « justice sociale ». De fait, les plus riches ne paieront pas autant que les plus pauvres. On peut penser par exemple à prélever 2-3% par nuitée ou par entrée du montant payé à l'hôtel. Au final entre 2010-2015, on aurait pu mobiliser au minimum 3 650 000 USD en

arrondissant¹⁸. Ce qui, de toute évidence, est largement supérieur au montant forfaitaire de 1USD.

2.1.2.9 Taxe sur les primes d'assurance

Une taxe minimale de 0,2 % sera prélevée sur toute police d'assurance souscrite par un administré congolais ou une entreprise qui mène des activités en RDC. Cette idée est aussi encouragée au niveau africain (Hamdok, 2015). L'indisponibilité de chiffres accessibles sur la police d'assurance ne permet pas une simulation sommaire.

2.1.2.10 Contribution de Solidarité sur le Tabac

L'idée, proposée par l'OMS, consiste à ajouter un « micro prélèvement » de l'ordre de 0,01-0,03 USD sur l'augmentation des taxes sur le tabac à des fins relatives au financement de la santé. Ceci vise au moins deux objectifs : la réduction du tabagisme et l'augmentation du financement de la santé.

La littérature empirique dément les idées défendues notamment par l'industrie du tabac du genre : l'action tarifaire réduira les recettes fiscales, à cause de la baisse de la consommation ; elle réduira l'activité économique et accroîtra le commerce illicite des produits de tabac, etc. » (e.g. Jha et Chaloupka, 2000).

L'Alliance Congolaise pour le Contrôle de Tabac (ACCT) dénonce depuis longtemps l'absence d'une loi anti-tabac. Pourtant, c'est depuis 2005 que la RDC a ratifié la convention cadre de l'OMS sur la lutte antitabac. Parallèlement, selon cette institution, la taxation en vigueur que la RDC applique sur le commerce des produits tabaciques favorise plutôt la baisse du prix de la cigarette au lieu de l'augmenter pour décourager et diminuer le nombre des fumeurs. Ceci constitue donc une fenêtre pour instituer une taxe qui désinciterait la consommation du tabac, mais aussi générerait des ressources pour le financement du développement (éducation, santé, etc.).

2.3 Priorisation des options de financement

Plusieurs options de financement ont été suggérées, mais toutes ne s'équivalent pas et ne sont pas immédiatement applicables. A cet effet, une grille de priorisation est proposée (cf. tableau 2.8). Pour ce faire, plusieurs paramètres sont à considérer : sensibilité (S), pérennité (P) et temporalité (T). La sensibilité est le critère qui mesure sur l'option proposée affecte directement les ménages au point de faire obstacle au droit de l'éducation. La pérennité mesure la durabilité de l'option suggérée dans le temps. Enfin, la temporalité mesure si l'option suggérée est d'application immédiatement (court-terme, à moyen et long terme. Pour les deux premiers

¹⁸ En supposant une nuitée moyenne de 100\$ taxée à 2,5% et considérant la période 2010-2015, le pays aurait mobilisé 3 168 256,25 USD. En supposant une entrée moyenne de 30USD avec les mêmes paramètres, on aurait pu mobiliser 444 280,5 USD.

critères, si l'option est favorable, elle obtient la note de 1 sinon 0. Dans le cas de la temporalité, la logique n'est plus binaire, mais plutôt une note ordinale où l'option applicable immédiatement a la note de 3, le moyen terme correspond à la note 2 et le long terme bénéficie de la note 1.

De cette grille, l'on peut donc déterminer les options prioritaires. Des différentes options proposées les plus prioritaires sont donc, selon l'ordre d'importance : l'engagement politique, la lutte contre la corruption, la lutte contre l'évasion fiscale/fuite des capitaux, les mesures d'efficacité, le revenu des ressources naturelles, l'envoi des fonds, la responsabilité sociale des entreprises, le prélèvement sur la téléphonie mobile pour l'éducation, les recettes de football/sport, la contribution volontaire des églises, la micro-donation, la taxe sur les billets d'avion, la taxe sur le litre d'essence, la taxe sur les importations, le tourisme et hôtellerie, la taxe sur les primes d'assurance et la contribution de solidarité sur le tabac.

Tableau 2.8 Priorisation des options de financement

Idées	T	S	P	Note	
Engagement politique	3	1	1	5	
Lutte contre la corruption	3	1	1	5	
Gain lié à la lutte contre l'évasion fiscale/fuite des capitaux	2	1	1	4	
Question d'efficience	2	1	1	4	
Revenus des ressources naturelles	Direct	2	1	1	4
	Microtaxes dans l'industrie minière	2	1	1	4
Contribution de la diaspora congolaise	Envoi des fonds	3	0	1	4
	Obligations-diaspora	1	1	0	2
	Micro-prélèvement dans les transferts	2	0	1	3
Prélèvement sur la téléphonie mobile pour l'éducation	Volontaire	2	1	1	4
	Obligatoire	2	1	1	4
Recettes de football/sport	2	1	1	4	
Contribution volontaire des églises	2	1	1	4	
Financement des organisations privées	Responsabilité sociale des entreprises	3	1	0	4
	Philanthropie	2	1	0	3
	Investissements à impact sociaux	2	1	0	3
Micro-donation	2	1	1	4	
Taxe sur les billets d'avion	3	1	1	5	
Taxe sur le litre d'essence	3	1	1	5	
Taxe sur les importations	2	1	1	4	
Tourisme et hôtellerie	2	1	1	4	
Taxe sur les primes d'assurance	2	1	1	4	
Contribution de Solidarité sur le Tabac	2	1	1	4	

Conclusion

Cette considération est basée seulement sur l'esprit des droits à l'éducation mais ne pondère nullement les options de financement en fonction de leur potentiel à générer les ressources. En corrigeant ce biais, l'ordre d'importance devient différent comme on peut le remarquer dans le tableau 2.9. La colonne montant en USD récapitule les ressources annuelles moyennes que l'on espère de chaque option de financement. Du fait de l'indisponibilité des données pour certaines options, ces dernières n'ont pas bénéficié des notes (A, B, C et D).

Les options bénéficiant de la note A et B devraient être considérés comme les plus prioritaires. Ceci ne plaide pas pour une concentration unique à ces options seulement. En effet, les options relevant par exemple du financement des organisations privées peuvent générer aussi des gains utiles, mais le fait de ne pas disposer des chiffres pour calculer le potentiel y relatif ne permet pas sa notation. Ainsi, donc l'équilibre politique dans la capacité à négocier ou arbitrer constitue aussi un élément important dans la plaidoirie.

Tableau 2.9 Priorisation des options de financement basée sur la pondération

Idées		Montant en USD	Note
Engagement politique		885 000 000,00	A
Lutte contre la corruption		2 614 293 310,05	A
Gain lié à la lutte contre l'évasion fiscale/fuite des capitaux		3 289 872 031,61	A
Question d'efficience		501 997 277,27	A
Revenus des ressources naturelles	Direct	223 000 000,00	B
	Microtaxes dans l'industrie minière	100 184,15	D
Contribution de la diaspora congolaise	Envoi des fonds	4 773 184,08	C
	Obligations-diaspora	800 000 000,00	B
	Micro-prélèvement dans les transferts	14 819,98	D
Prélèvement sur la téléphonie mobile pour l'éducation	Volontaire	571 950,64	C
	Obligatoire	16 014 617,86	C
Recettes de football/sport		816,91	D
Contribution volontaire des églises		1 365 600,00	C
Financement des organisations privées	Responsabilité sociale des entreprises		
	Philanthropie		
	Investissements à impact sociaux		
Micro-donation		9 018 434,55	C
Taxe sur les billets d'avion		25 319 413,33	B
Taxe sur le litre d'essence			
Taxe sur les importations		44 000 000,00	B
Tourisme et hôtellerie		602 089,46	C
Taxe sur les primes d'assurance			
Contribution de Solidarité sur le Tabac			

Conclusion

Ce chapitre s'est attelé à montrer qu'il est clair que le déficit pour financer l'éducation en RDC est un leurre. Plus spécifiquement, il s'est concentré sur la mobilisation des ressources qui sont à la portée tant de l'autorité publique que de la bonne volonté de chaque acteur évoluant en RDC. Dans un premier temps, il a pu mettre en avant la sous-mobilisation des ressources. Cette sous-

mobilisation est due à la corruption comme à la fuite des capitaux d'une part. Le problème de la qualité des dépenses, couplé au faible engagement politique, se pose également d'autre part.

Aussi, a-t-il été question de montrer au-delà de la source traditionnelle, comment on peut financer l'éducation en croisant les idées qui ont été véhiculées et/ou expérimentées ailleurs. Evidemment, les idées exprimées dans cette section ne sont pas exhaustives. Par ailleurs, des différentes options proposées les plus prioritaires sont : l'engagement politique, la lutte contre la corruption, la lutte contre l'évasion fiscale/fuite des capitaux, les mesures d'efficience, le revenus des ressources naturelles, l'envoi des fonds, la responsabilité sociétale des entreprises, le prélèvement sur la téléphonie mobile pour l'éducation, les recettes de football/sport, la contribution volontaire des églises, la micro-donation, la taxe sur les billets d'avion, la taxe sur le litre d'essence, la taxe sur les importations, le tourisme et hôtellerie, la taxe sur les primes d'assurance et la contribution de solidarité sur le tabac. Cependant, cet ordre de priorité peut légèrement changé une fois que ces options de financement sont pondérées de gains financiers qu'elles peuvent générer.

La majorité des idées sont exprimées en termes chiffrés pour apprécier leur valeur. Il ressort de ces différents exercices de simulation que le gap en financement sera largement couvert et le surplus peut être alloué dans d'autres secteurs pour un développement durable. Ainsi, nous n'avons pas évoqué d'autres pistes.

Chapitre III.

Recommandations

Fort des éléments mis en avant dans les précédents chapitres, l'objectif de ce chapitre est de formuler des recommandations. Ces dernières portent sur les actions qui sont directement à la portée des acteurs, à savoir l'Etat et la société civile. Une proposition squelettique d'une structure de gestion des ressources provenant des financements innovants est formulée.

La première section évoque le rôle de l'Etat. La deuxième insiste sur les tâches de la société civile. Enfin, la proposition d'une structure de gestion des fonds innovants est formulée.

3.1 Rôle de l'Etat

La responsabilité étatique est énorme. Ce travail s'est attelé à démontrer que la hauteur de ses engagements était sous-optimale alors qu'il bénéficie des marges de manœuvre considérables. Il est impérieux à l'Etat congolais d'accroître les dépenses consacrées à l'éducation en élargissant la base d'imposition pour augmenter les recettes fiscales.

A côté, une réallocation des ressources étant donné l'espace budgétaire, conduite dans un esprit de totale transparence, est primordiale pour véritablement faire de l'éducation sa priorité. Au Brésil, pour assurer un engagement pérenne et signaler la priorité de l'éducation, depuis 1983, l'on a mis en place l'Emenda Calmon, un dispositif constitutionnel obligeant le gouvernement fédéral affecter au moins 13 % (à partir de 1988, avec la nouvelle Constitution, 18 %) de sa recette fiscale à l'éducation. Ce pourcentage devait être de 25 % au moins pour les Etats et les municipalités (Xavier et Sobrinho, 1990, p. 79).

L'évasion fiscale et les exonérations fiscales doivent constituer un cheval de bataille pour le gouvernement congolais afin de les limiter considérablement. Ce travail a mis en évidence le coût d'opportunité résultant de la corruption ou de la fuite des capitaux, par exemple. Il est ressorti également de cette étude quelques évidences attestant des problèmes de manque d'efficience. Ceci appelle donc de l'Etat, mais aussi de toute la société, des mesures ad hoc.

Ce travail a mis en avant des pistes pour des ressources additionnelles. A ce niveau, l'Etat devra se montrer efficace mais également flexible pour mettre en place un dispositif transparent avec un cadre législatif cohérent à cet effet. Sa détermination constituera la pièce maîtresse.

3.2. Rôle de la société civile

En ce qui concerne l'engagement de la société civile, son rôle est de plus en plus important dans le secteur de l'éducation, particulièrement dans le suivi et la réflexion du financement de ce secteur. Ce rapport d'ailleurs en constitue la preuve la plus éminente.

Par ailleurs, la redevabilité est cruciale pour améliorer la qualité de l'allocation au secteur éducatif. Deux illustrations. En 2005, au Bangladesh, un suivi des dépenses publiques et une enquête sur la qualité de la prestation de service ont été réalisés afin d'évaluer le secteur de l'enseignement primaire. Il en est ressorti beaucoup de conclusions : 16 % des enseignants récemment mutés et 40 % environ des directeurs d'école ont mis des paiements officiels aux bureaux locaux d'éducation, près de 20 % des subventions ont été affectées à mauvais escient, etc. A cet effet, des pistes de solution ont été proposées. En Ouganda, en 1996, la Banque mondiale avait réalisé une enquête de traçabilité des dépenses publiques dans 250 écoles. 87 % des dépenses annuelles par élève avaient été soit détournés au profit d'intérêts privés ou politiques, soit utilisés à des fins sans lien avec l'éducation. Environ 70 % des établissements scolaires ne recevaient rien ou presque. La plupart d'écoles indiquaient n'avoir reçu aucun financement et la plupart des enseignants et des parents ignoraient l'existence de ces subventions.

En 1997, l'intervention des partenaires dans le secteur de l'éducation a été conditionnée par une lutte contre la corruption, en insistant sur une palette des mesures : sensibilisation aux détournements de fonds, participation de parents, affichage par des écoles des informations détaillées sur les fonds reçus. Naturellement, les journaux nationaux et régionaux publiaient également les informations sur les transferts de fonds. Le gouvernement annonçait régulièrement les détails de transferts dans la presse. Et d'autres transformations institutionnelles ont été introduites.

En 2002, une nouvelle enquête fut conduite. Les résultats ont été encourageants : les écoles recevaient en moyenne 80 % de la subvention par élève qui leur était attribuée. Toutes les écoles en recevaient au moins une partie. Les détournements de fonds avaient été réduits de 78 % en 1995 à 18 % en 2001. Les études scientifiques sérieuses suggèrent que 2/3 du changement sont à attribuer aux campagnes de sensibilisation (Reinikka et Svensson, 2004 ; 2005).

Eu égard à ces illustrations, il est important pour la société civile de servir de surveillant dans l'allocation et l'utilisation des ressources de l'éducation afin d'éviter le gaspillage ou le détournement. Elle peut collaborer avec les partenaires au développement pour conduire des études indépendantes ou des enquêtes, les rendre public et demander des comptes, le cas échéant. Il va de soi que la conscience nationale en tirera beaucoup.

Le travail de la société civile ne consiste pas simplement à agir en aval. Des actions en amont sont importantes autant dans l'élaboration du budget que dans la recherche des ressources. Au Brésil par exemple, en août 2013, une loi a été approuvée et devant entrer en vigueur en 2014. Celle-ci garantit que 75 % des royalties de forage versées à l'État pour les gisements pétroliers de la couche « présalifère » seront investis dans l'éducation, et les 25 % restants dans la santé. Cette loi n'est pas le fruit de la décision étatique, mais plutôt de la mobilisation de la société civile. Dans leur cas, il s'est agi de la Campagne brésilienne pour le droit à l'éducation – qui représente plus de 200 organisations et mouvements dans tout le Brésil. La Campagne brésilienne pour le droit à l'éducation s'est battue en exerçant des pressions sur des politiques via notamment des manifestations de grande ampleur appelant le gouvernement à apporter de nouvelles réponses politiques aux questions de l'éducation. Le Congrès a également subi la pression pour faire passer le projet de loi. Il est donc pertinent pour la société civile de s'insérer pour être dans les tables de négociations afin de faire converger les intérêts.

Par ailleurs, la société civile pourrait suivre les engagements et les décaissements de l'aide international allouée au secteur de l'éducation. Elle pourra veiller à son allocation optimale mais aussi à sa disposition. L'aide devra aller là où elle est nécessaire et présente un avantage comparatif certain. La société civile pourra tirer la sonnette d'alarme sur le gap entre les engagements et le décaissement pour tenir les bailleurs de fonds responsables dans le cadre de l'Agenda 2030 où leur responsabilité est engagée.

3.3. Gestion des financements innovants

*En matière de **gestion des financements innovants**, il est clair que l'Etat congolais ne pourra pas travailler seul à mobiliser ces ressources additionnelles de manière efficace. Il faut donc une institution indépendante. Les leçons apprises ces dernières années dans la science économique sont utiles pour comprendre cette piste.*

Depuis au moins les travaux de Nordhaus (1975) sur le cycle électoral, il est apparu clair de manière empirique que la politique pouvait capturer les institutions pour exprimer leur besoin. Ainsi, les économistes ont mis en avant, en se basant sur l'existence de contraintes d'économie politique comme des contraintes informationnelles, les dispositifs qui permettent de minimiser le risque d'une intrusion politique afin de maximiser le bien-être social.

Trois innovations ont été retenues : la délégation, les règles et le contrat incitatif. Il faut une délégation à une institution indépendante technocratique qu'aux politiciens dès lors que la matière à traiter est technique et complexe. Car la gouvernance politique obéit aux incitations politiques, qui peut entrer en contradiction entre le bien-être social et le bien-être individuel des politiciens (Maskin et Tirole, 2004 ; Alesina et Tabellini, 2007). Dans un modèle/situation à information imparfaite d'un agent et un principal, la meilleure manière de tirer profit de l'agent c'est de lui proposer un contrat incitatif (e.g. Baron et Myerson, 1982 ; Laffont et Tirole, 1986 ;

Tirole, 2002). Les règles permettent de s'affranchir des contraintes politiques et de conduire des politiques ou actions cohérentes.

Fort de ces éléments, il paraît évident de mettre en place une structure technique autonome à la manière de la Banque centrale du Congo (BCC). Toutefois, dans le cas d'espèce, la logique de l'indépendance doit être poussée à l'extrême car cette structure doit bénéficier d'une crédibilité sans pareil étant donné les objectifs qui lui sont assignés, mais aussi le niveau de corruption perçu dans la société congolaise (Kodila-Tedika, 2012). Il devra également avoir les moyens de ses fins.

La structure devra être essentiellement technocratique, où les employés sont sélectionnés sur des critères rigoureux à l'abri de toute influence étrangère avec des contrats très compétitifs afin de réduire tout risque probable. La structure devra être dirigée par la société civile – votée de manière unanime –, une personne représentant le Ministère de l'éducation, une personne représentant le Ministère de Finance, une personne représentant le Ministre du Budget, une personnalité venant du secteur privé et un droit de regard des partenaires. Le numéro de la structure quoique nommé par la présidence devra bénéficier d'une réputation sans faille, de préférence allant au-delà des frontières congolaises. Il devra en conséquence être un technocrate, qui a tout à perdre si jamais compromission il y a. Les représentants de chaque ministère ou de la société civile doivent aussi bénéficier d'un crédit sans faille. Ils bénéficieront d'un mandat non aligné au mandat politique.

La gestion de la structure devra être complètement transparente tant au niveau des salaires que des affectations ou allocations financières aussi bien interne que dans tout autre secteur, particulièrement celui de l'éducation. Celle-ci devra être contrôlée par une entreprise d'audit externe bénéficiant également d'un crédit irréprochable. Le rapport d'audit qui en résulte devra être diffusé aussi largement que possible.

Cette structure aura comme vocations : la mobilisation des ressources considérées comme innovantes et l'alignement de ces ressources à la stratégie sectorielle de l'éducation. Le surplus étant affecté aux autres secteurs comme la santé ou les infrastructures. Le travail de coordination des efforts dans le cadre des ressources additionnelles et de coopération entre les différents acteurs lui incombe également.

Etant donné l'avantage comparatif de la Direction Générale des Impôts et d'autres structures du genre, elle sera appelée à travailler intimement avec elles. Elle devra également mettre en place des mécanismes complètement innovants pour lever les fonds des citoyens comme des entreprises ou les mobiliser.

La question fondamentale à se poser est : quid du Fonds de Promotion de l'Education Nationale (FPEN) créé par le Décret n° 06/015 du 23 mars 2006 ? Il est tentant de déduire que

la proposition d'une nouvelle structure irait dans le sens d'un doublon, qui naturellement conduirait à un conflit des compétences. Il n'en est rien, loin s'en faut. Car, la proposition formulée dans cette section amène à l'abrogation de ce décret pour multiples raisons. Premièrement, l'efficacité de FPEN reste à démontrer, au-delà des actions isolées. Deuxièmement, il ne bénéficie nullement du crédit dont doit bénéficier la structure proposée. En effet, sa gestion n'est pas totalement transparente ou mieux elle ne fait pas suffisamment preuve de redevabilité, à en croire beaucoup d'études ou rapports (Bah et al., 2014 ; De Herdt et al., 2015). Troisièmement, la tutelle comme la provenance des ressources financières, en passant par le mode de gestion de la structure suggérée exigeront forcément la modification de cette loi. Peu importe la raison, l'évidence est : la mise en place d'une nouvelle structure qui tentera de rencontrer toutes ces conditionnalités.

Bibliographie

1. ALESINA, A. and TABELLINI, G. (2007), Bureaucrats or politicians ? Part I : A single policy task, *American Economic Review*, 97, 169-179.
2. BAH, O. et al. (2014) *Enquête de suivi des dépenses publiques à destination (PETS/ESDD) dans le secteur de l'éducation en République Démocratique du Congo*, exécutée pour le compte de la Banque mondiale, Kinshasa (projet PARSE).
3. BANQUE MONDIALE (1986), *Le financement de l'éducation dans les pays en développement: les options*, Washington, DC.
4. BANQUE MONDIALE (2005), *Le système éducation de la République Démocratique du Congo: Priorités et alternatives*, Région Afrique, Département du développement humain, Washington, DC.
5. BANQUE MONDIALE (2015), *Revue des Dépenses Publiques du secteur de l'éducation en République Démocratique du Congo: Une Analyse d'Efficienc, d'Efficacit et d'Équit*, Rapport No. ASC14542
6. BARON, D. and MYERSON, R. (1982), Regulating a monopolist with unknown costs, *Econometrica*, 50(4), 911-930.
7. BENABOU, R. and TIROLE, J. (2003), Intrinsic and Extrinsic Motivation, *Review of Economic Studies*, 70, 489-520.
8. BENABOU, R. and TIROLE, J. (2006), Incentives and Prosocial Behavior, *American Economic Review*, 96 (5), 652- 678.
9. BOURDON, J. (2006) Coût et financement de l'éducation primaire en Afrique Subsaharienne. In PILON Marc (IRD). *Défis du développement en Afrique subsaharienne : l'éducation enjeu*, CEPED, pp.123-145.
10. BOYCE, J. K. and NDIKUMANA, L. (2012). Capital flight from Sub-Saharan African countries: Updates 1970-2010, PERI Research Report. Amherst, MA.: Political Economy Research Institute.
11. BROSSARD, M. et FOKO, B. (2007), *Coûts et financement de l'enseignement supérieur en Afrique francophone*, Banque mondiale, Washington D.C.
12. BURNETT, N. and BERMINGHAM, D. (2010), Innovative Financing for Education, ESP Working Paper Series N°5.
13. De la CROIX D. et DELAVALLADE C. (2007), Corruption et allocation optimale de l'investissement public, *Revue économique*, 58(3), 637-647.

14. DELAVALLADE, C. (2007), *Corruption publique : facteurs institutionnels et effets sur les dépenses publiques*. Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I.
15. De HERDT, T., MARIVOET, W. et MUHIGIRWA, F. (2015), *Vers la réalisation du droit à une Éducation de qualité pour tous*, Rapport final.
16. DOCQUIER, F. and MACHADO, J. (2017). Income Disparities, Population and Migration Flows Over the Twenty First Century, *Italian Economic Journal*. 3(2), 125-149.
17. DOUSTE-BLAZY, P. and FILIPP, P. (2015), Innovative Financing for Development, in BOUSSICHAS, M. and GUILLAUMONT, P., (ed), *Financing Sustainable Development : Addressing Vulnerabilities*, Ed. Economica, Paris, 415-432.
18. FOFACK, H. and L. NDIKUMANA (2010). Capital Flight Repatriation: Investigation of its Potential Gains for Sub-Saharan African Countries, *African Development Review* 22 (1), 4-22.
19. HAMDOK, A. (éd). (2015), *Financements novateurs et transformation économique en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.
20. JHA P. and CHALOUPIKA F.J. (éd.). (2000), *Tobacco control in developing countries*. Oxford University Press, Oxford.
21. KANEZA HABİYAMBERE, Y.V. (2011), Efficacité interne de l'enseignement primaire aux pays de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) : question approfondie sur le Rwanda. Thèse de doctorat. Université de Bourgogne.
22. KETKAR, S. and RATHA, D. (2011), Diaspora bonds for funding education, *Migration Letters*, 8(2), pp. 153 – 172.
23. KODILA TEDIKA, O. (2012). Corruption en République Démocratique du Congo : Tyrannie des nombres, *Congo-Afrique*, 51(464):300-306.
24. KODILA TEDIKA, O. (2012). *Corruption en République démocratique du Congo : nature et conséquence*, Ed. Universitaire Européenne.
25. KODILA TEDIKA, O. et KAKANDA NYEMBO, M. (2018). *Financement du développement durable en République démocratique du Congo : Diagnostic, opportunités et perspectives*, à paraître.
26. KOMBO, J. et GOGO, J. (2012), The role of the Church in the Provision of early childhood education in Nairobi Province, Kenya, DU Working paper 2012/004.
27. LAFFONT, J-J. et TIROLE, J., (1986), Une théorie normative des contrats État-entreprises, *Annales d'économie et de statistiques*, n° 1.
28. MASKIN, E. et TIROLE J. (2004), The politician and the judge : accountability in government, *American Economic Review*, 94(4), 1034-1054.

29. MAURO, P. (1998), Corruption and the Composition of Government Expenditure, *Journal of Public Economics* 69(2), 263-279.
30. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL (2014), Rapport d'état du système éducatif : Pour une éducation au service de la croissance et de la paix, UNICEF/UNESCO.
31. MOHAPATRA, S. and RATHA, D. (2011), (ed), *Remittance Markets in Africa*, Banque mondiale.
32. MONTEIRON, S. (2017), *Investir dans le développement en Afrique. Comment l'« impact investment » contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) en Afrique*, Investisseurs et Partenaires/FERDI.
33. MUNZELE MAIMBO, S. and RATHA, D. éd. (2005), *Remittances : Development impact and future prospects*, The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank.
34. NORDHAUS, W. (1975), The political business cycle, *Review of Economic Studies*, 42, 169-190.
35. OCDE (2009e). *Perspectives des communications de l'OCDE 2009*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques. (Technologies de l'information et de la communication).
36. RATHA, D. and MOHAPATRA, S. (2011), Preliminary Estimates of Diaspora Savings, *Migration and Development Brief* 14.
37. REINIKKA, R., and J. SVENSSON (2004), Local Capture: Evidence from a Central Government Transfer Program in Uganda, *Quarterly Journal of Economics*, 119, 679-705.
38. REINIKKA, R., and J. SVENSSON (2005). Fighting Corruption to Improve Schooling: Evidence from a News-paper Campaign in Uganda, *Journal of the European Economic Association*, 3, 259.267.
39. TIROLE, J. (2002), *Financial Crises, Liquidity and the International Monetary System*, Princeton University Press, 2002.
40. TIROLE, J. (2009), Motivation intrinsèque, incitations et normes sociales, *Revue économique* 60(3), 577-589.
41. UNESCO (2011), *Le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne : Relever les défis de l'expansion, de l'équité et de la qualité*, Institut de statistique de l'UNESCO, Montréal.

42. UNESCO (2013), Faire de la « malédiction des ressources » une bénédiction pour l'éducation, *Document d'orientation* 08.
43. UNESCO (2014), Augmenter les recettes fiscales pour combler le déficit de financement de l'éducation, *Document d'orientation* ° 12.
44. UNESCO (2015a), Chiffrer le droit à l'éducation : le coût de la réalisation des nouvelles cibles d'ici à 2030, *Document de référence* 18.
45. VENANT COSSI QUENUM, C. (2008), *Financement public des systèmes éducatifs et croissance économique dans les Pays en Voie de Développement : cas des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)*. Thèse de doctorat. Université de Bourgogne.
46. XAVIER, A.C. et SOBRINHO, J.A. (1990), L'éducation et les politiques d'ajustement économique au Brésil : L'expérience des années 80, in Orivel, F. et Orivel, E., *Evolution du financement de l'éducation dans les pays en développement : Quelques réflexions d synthèse à partir de dix études de cas*, Rapport de recherche de Γ IIPE No. 89, pp.76-93.

